

LA PATTE D'OIE

S'Neja us Sarmerscha



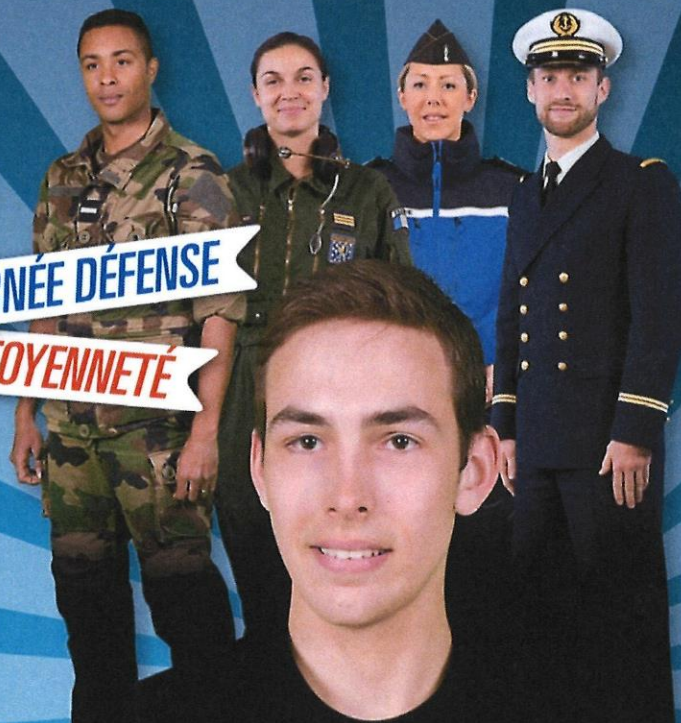
SERMERSHEIM

Bulletin Municipal Annuel 2021





**JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ**



**BIENTÔT
16
ANS !
PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

QUI ?

Tous les Français,
filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous inscrire en vue de **permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.**

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur **www.service-public.fr**
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté»,
cliquez sur «Recensement, JDC et service national»,
ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

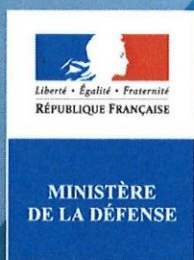
À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC



**RENSEIGNEMENTS
ET CONTACTS
AU DOS**



SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



www.defense.gouv.fr/jdc



Sommaire

MOT DU MAIRE.....	3
ÇA SE PASSE A SERMERSHEIM.....	4
◆ INFORMATIONS DIVERSES	
◆ INTERVIEW CARLA THALGOTT	
CARNETS D'ÉTAT CIVIL.....	10
LA VIE DE LA COMMUNE.....	14
◆ BILAN FINANCIER	
◆ RETOUR SUR LES ÉLECTIONS	
◆ REPRÉSENTATIONS DE LA COMMUNE	
◆ LES COMMISSIONS MUNICIPALES	
DOSSIER SPECIAL	30
« NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE »	
◆ RÉTROSPECTIVE	
◆ BILAN FINANCIER	
◆ POINT DE SITUATION	
ASSOCIATIONS	38
ET CLUBS SPORTIFS	
VIE ECONOMIQUE.....	44
SERMERSHEIM PRATIQUE	50
◆ INFORMATIONS DIVERSES	
◆ RAPPEL DES PRINCIPALES DÉMARCHES	
◆ LES NUMÉROS À CONNAITRE	

Nous publierons le prochain « S'Sarmerscher Blattel » à la fin du mois de juin prochain.

Si vous souhaitez faire paraître un article ou une information, veuillez nous faire parvenir vos éléments au plus tard le 31 mai 2021 à sermersheim-communication@orange.fr

Chères Sermersheimois, Chers Sermersheimois,

L'année 2021 a commencé depuis quelques semaines et avec elle, de nombreux espoirs et de nombreuses attentes existent. Bien évidemment la pandémie et la crise sanitaire sont encore très présentes et s'installent manifestement dans la durée dans notre vie de citoyen, sans que l'horizon ne semble se dégager.

La vaccination occupe tous les esprits mais cette dernière se fait au rythme incertain de l'arrivée des vaccins. Qu'ils s'appellent Pfizer/BioNTech, AstraZeneca ou Moderna, leur livraison reste très irrégulière et les citoyen(ne)s sont également priorisé(e)s pour pouvoir en bénéficier. L'objectif du Gouvernement doit toutefois nous permettre de voir enfin l'horizon se dégager et nous donner la possibilité de retrouver quelques-uns de nos loisirs dans le domaine sportif, culturel ou tout simplement de nous retrouver autour d'un moment de convivialité.

Voilà une année que l'équipe municipale a été élue pour présider aux destinées de notre commune qui approche tout doucement du millier d'habitants (ce qui nous amènera par ailleurs à adapter certains modes de gestion). Nous avons passé une grande partie de l'année 2020 à reprendre les dossiers qui avaient été instruits par l'ancienne municipalité. Aujourd'hui encore et à titre d'exemple, le dossier du nouveau groupe scolaire et périscolaire n'est toujours pas clôturé : des décomptes définitifs et des fins de missions sont toujours attendus. Soyez certains que nous sommes impatients de « passer à autre chose » et de nous attaquer de façon plus intense aux différents sujets de notre programme de campagne.

L'année 2021 doit être autant une « année de relance » comme la qualifie notre Gouvernement qui met en œuvre de nombreux dispositifs pour donner un « coup de boost » à l'économie nationale, que l'année de **lancement de notre mandature**.

Parmi les points qui nous tiennent à cœur : celui de pouvoir enfin échanger avec vous, publiquement et en présentiel. Nous espérons tous que cela soit rapidement possible... Autre projet important : celui de la réhabilitation et réaffectation de l'ancienne école, un projet sur lequel nous travaillons déjà depuis de nombreuses semaines. Nous devons aussi faire avec des incontournables comme la mise en construction de maisons individuelles à l'entrée de la commune et la préemption d'une partie de la propriété « Lelarge » afin de sécuriser le carrefour qui génère un trafic important.

Notre équipe sera intégrée dans des études au niveau de la communauté des communes avec la loi sur la mobilité. Nous nous sommes également positionnés sur des dossiers de transition énergétique de nos bâtiments communaux. Le travail de fond débutera aussi pour notre éclairage public et sa transformation en mode LED, ce qui nous permettra de réaliser des économies conséquentes en matière de consommation électrique mais aussi de faire un pas de plus pour la réduction de notre empreinte carbone.

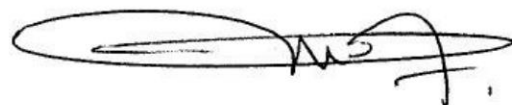
Les projets sont déjà nombreux pour cette année ; vous en découvrirez un certain nombre au fil des semaines.

Nous aurons à cœur de partager avec vous un certain nombre de ces projets car ils vous concernent de manière directe ou indirecte. C'est vraiment avec cet espoir de retrouver un peu « de la vie d'avant la pandémie » que nous inscrivons tous les jours des actions sur nos agendas.

Au plaisir de vous retrouver.

Cordialement,

Fernand WILLMANN



Ça se passe à Sermersheim

Cérémonies du 11 novembre

La décision préfectorale du Bas-Rhin du 23 octobre était sans équivoque. « Les cérémonies commémoratives du 11 novembre peuvent avoir lieu, en format très réduit (dépôt de gerbe en comité restreint), avec un respect absolu des gestes barrière : distanciation physique et port du masque. De plus, pas de public. ».

Le 11 novembre dernier, nos deux adjoints, Didier Frick et Jacky Blumert, ont accompagné notre Maire, Fernand Willmann pour déposer une gerbe au pied du Monument aux Morts.



Les bennes à papier victimes de leur succès

Depuis sa réinstallation en juillet dernier, le service des bennes à papier à Sermersheim rencontre en grand succès. Les bennes mises à disposition ont en effet débordé de multiples reprises.

Fort de ce constat, l'équipe municipale a déjà engagé des discussions avec la société partenaire pour augmenter les capacités.

Nous profitons malgré tout de ce bulletin pour rappeler quelques bonnes pratiques concernant la collecte des papiers et cartons :

- ces bennes sont principalement destinées à la collecte de papier (journaux, magazines, etc...)
- pensez à bien plier vos cartons avant de les déposer
- les grands cartons, par exemple pour l'électro-ménager, doivent être déposés en déchetterie

Rappel : ce service gratuit est disponible toutes les premières semaines de chaque trimestre : en juillet, octobre, janvier, avril, etc...



Sauvegarde des batraciens

Vous l'avez peut être remarqué, des filets ont été posés samedi 20 février à la sortie de Sermersheim, le long de la route menant vers Witternheim et Rossfeld.

Comme c'est désormais le cas tous les ans à la même période et sous l'impulsion de Hubert Hurstel (Ajoint au Maire à Rossfeld), la mise en place de ce dispositif permettra à une grande partie des grenouilles, crapauds et autres tritons de traverser la route sans se faire écraser par les différents véhicules dont certains roulent parfois à une vitesse excessive...

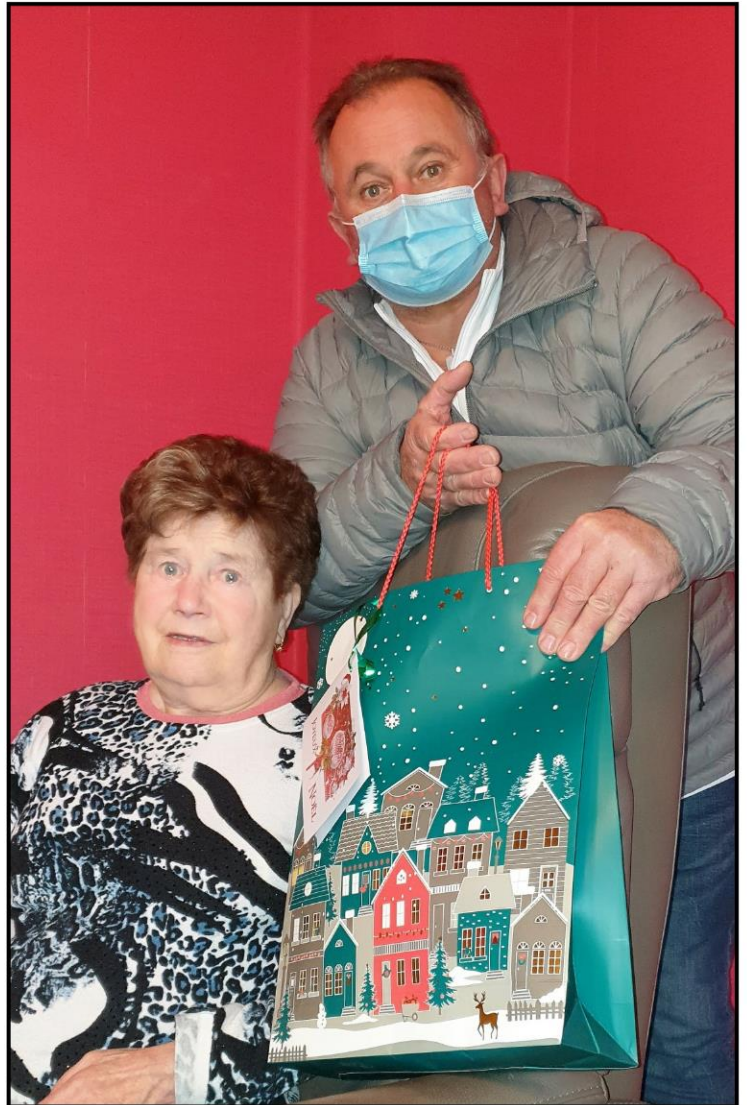
La Ligue de Protection des Oiseaux coordonne cette opération avec l'aide de la Collectivité Economique d'Alsace et des bénévoles des environs.



Nos séniors n'ont pas été oubliés

Compte-tenu des dispositions sanitaires en vigueur, le désormais traditionnel « repas des séniors » de début d'année d'aura pas pu se tenir. Nos aînés n'ont malgré tout pas été oubliés puisque l'équipe municipale a décidé d'offrir des assortiments de produits locaux à tous les habitants de plus de 65 ans.

Plus d'une centaine de paniers a ainsi été distribuée mi-décembre par les conseillers. Les plus marquants ont sans doute été ceux remis à nos doyens de Sermersheim : Mme EHRHARD Marie-Odette (née BAUR) et M. SIMON Fernand qui ont fêté respectivement leurs 92ème et 94ème printemps en 2020.



(photo ci-dessus, M.O. Ehrhard et D.Frick)

(photo ci-contre, E.Bockstahler, F.Simon et M.Marcadé)

Le retour de la neige

Les prévisionnistes de Météo France ne s'étaient pas trompés puisque ce sont près de 25 cm de neige fraîche qui ont recouvert Sermersheim le 21 janvier dernier.

Si la neige fait le bonheur des enfants, des créateurs de bonhommes de neige et des amoureux des sports d'hiver, elle peut être source d'inquiétude pour les employés communaux.

Nos équipes et les élus ont ainsi été mis à contribution dès le vendredi matin pour que nos routes soient dégagées au plus vite.



Carla Thalgott, une championne à Sermersheim

Carla Thalgott est une jeune championne sermersheimoise de 16 ans qui consacre énormément de temps à sa passion, l'équitation. Licenciée à la Fédération Française d'Équitation (FFE) et dans le club de Ribeauvillé PG TEAM, Carla vise le Championnat de France en s'entraînant durement même pendant cette crise sanitaire.

Carla garde néanmoins la tête sur les épaules puisqu'elle travaille en parallèle à l'obtention de son baccalauréat ST2S. Son but est de devenir infirmière libérale tout en continuant à rêver à ses prochains concours.

C'est entourée de sa maman Sabine, passionnée depuis toujours par les chevaux et de son papa Hervé, amoureux des femmes de sa vie, que nous avons rencontré Carla afin qu'elle nous fasse découvrir sa passion, son parcours et ses projets.

De quand date cette passion pour le sport équestre ?

Sabine : A 3 ou 4 ans, asseoir Carla sur un poney était une punition ! Elle n'osait même pas monter sur le poney du carrousel de Noël dans le val de Villé !

C'est seulement à l'âge de 8 ans qu'elle a commencé

à monter Civa, une jeune ponette. Carla a suivi mes traces car j'ai moi-même commencé au même âge.

Carla : Cette aventure s'est poursuivie grâce aux réseaux sociaux qui m'ont permis d'entrer en contact avec des coachs d'équitation, d'abord à Epfig puis à St-Pierre. C'est avec Civa que j'ai commencé à être sélectionnée et classée, d'abord en mai 2018 championne d'Alsace en poney 4B puis en juillet 2019 médaillée de bronze au championnat de France à La-motte-Beuvron, en poney 2C cadet.

Comment s'est fait le passage du poney au cheval ?

Carla : Avec l'âge, le poney n'était plus adapté. En accord avec les coachs, mes parents ont continué à m'accompagner pour franchir une nouvelle étape en octobre 2019 en passant du poney au cheval. Mais le cheval c'est une autre dimension !

Hervé : Avec sa jument « Quelle Belle Z », Carla entre dans la catégorie amateur où l'âge moyen minimum des cavaliers est de 18 à 25 ans alors qu'elle n'en a que 16. A cela se rajoute un nouveau stress : la taille des obstacles qui passe de 80 cm pour les poneys à 1m10 voire 1m15 pour les chevaux.

Carla : Lors des concours, une fois le premier saut effectué, l'adrénaline nous porte. A l'Open-Tour du Grand-Est saison 2020, j'avais fait un premier jour de concours catastrophique... mais j'ai finalement fait un sans-faute le dimanche. Pour que ça marche, il faut une réelle connexion entre le cavalier et le cheval

Qu'avez-vous ressenti lors de cette belle victoire ?

Carla : Je m'en souviendrai toute ma vie : lors d'un concours précédent, j'avais vu le cavalier gagnant recevoir une selle en guise de trophée. Je m'étais dit « waouw » ! Et en octobre 2020, voilà qu'on m'annonce à Ribeauvillé que c'était moi la première ! A moi la selle !



Comment vous organisez-vous depuis le début de cette période compliquée que nous vivons ?

Sabine : Le premier confinement fût compliqué à encaisser pour toute la famille car nous n'avions même pas le droit d'aller voir Quelle Belle Z. Des concours ont été annulés comme le critérium de France, événement pourtant sélectif pour les cavaliers amateurs ou pros et prévu initialement mi-décembre 2020

Carla : A la sortie du confinement, nous avons pu reprendre les entraînements. Ainsi, presque tous les soirs après le lycée, mes parents me conduisaient à Ribeauvillé où nous rejoignons le coach Geoffrey PERALDI.

On n'y pense pas forcément mais une jument est une véritable athlète qui doit également entraîner ses muscles. Certains jours l'entraînement ne dure « que » 30 minutes de trot pour renforcer la musculature mais d'autres soirs, il est plus intense avec des parcours de sauts. En période normale, les phases d'entraînement sont entrecoupées de concours qui ont lieu toutes les 2 à 3 semaines.

Hervé : Depuis Noël, la jument est à Sermersheim ce qui nous évite les nombreux voyages quotidiens à Ribeauvillé. Cela a été rendu possible grâce à l'aide des villageois de Sermersheim, notamment Vincent, Christian et Jean-Marc Schnell qui nous prêtent gracieusement leur terrain. Ce terrain a pu être aménagé pour la pratique de l'équitation avec la pose de sable fibré.

Une jument demande-t-elle beaucoup d'entretien ?

Hervé : D'abord, le déménagement n'a pas été aisé. Il a fallu prévoir des périodes d'adaptation pour bouger

Quelle Belle Z d'une pension vers un nouveau cadre de vie. Une jument adulte mange environ 6 litres de grains spéciaux pour les muscles, plus du fourrage lorsque la saison le permet. Je prépare moi-même des mélanges sur mesure (orge, maïs, avoine, ...) pour nos 7 chevaux.

Encore une fois, nous avons la chance d'avoir de nombreuses personnes qui nous apportent leur aide. Anaïs Hetzer qui participe par exemple à l'entretien ainsi qu'aux balades ; sans compter les gens du village qui ont parfois « surveillé » les chevaux lorsque l'équipe des « mutileurs » œuvrait dans la région.

Comment voyez-vous la suite ?

Sabine : La crise du COVID a malheureusement tout stoppé. La FFE cherche tout de même à organiser des événements par région comme le challenge Open-Tour du Grand-Est, mais cela reste compliqué de se projeter.

Carla : La prochaine échéance importante est celle des Championnats de France Junior à Fontainebleau en 2022. Mais je veux d'abord réussir mon bac ! J'ai conscience que le cheval ne permet que très rarement de devenir pro, cela doit rester une passion...

Carla, avez-vous un dernier message à transmettre ?

J'espère que d'autres jeunes pourront s'intéresser à ce sport et pourquoi pas devenir à leur tour des passionnés.

Je fais également un appel aux entreprises locales car nous avons toujours besoin de partenaires pour nous soutenir dans cette aventure !



Les Naissances

Bienvenue à tous ces enfants ! ...



Charline, Emy FAGNART
Née le 19 Mars 2020
à Strasbourg
Fille de Alexandre FAGNART
et Séverine GUTHNECK



Noélie SCHAEFFER



Lény, Axel SCHIRM



**Robin, Ethan
BILDSTEIN HALALI**



Samuel, Stéphane PASCUAL
Né le 5 Août 2020
à Schiltigheim
Fils de Franck PASCUAL
et Céline SCHMITT



Meysa HANNOU



**Camille, Christine, Maria
MERVELLET**
Née le 23 Août 2020
à Sélestat
Fille de Michaël MERVELLET
et Stéphanie HURST



Lana FOEHRLE
Née le 18 Septembre 2020
à Sélestat
Fille de Damien FOEHRLE
et Mélissa GALLO



Arthur, Franck, Martial BOCÉ
Né le 28 Septembre 2020
à Schiltigheim
Fils de Alexandre BOCÉ
et Marion STEIB



Augustin, Léon ZUBER
Né le 8 Décembre 2020
à Schiltigheim
Fils de Alexis ZUBER
et Justine KIPP



Lyana, Cathie, Liliane BAUER
Née le 26 Décembre 2020
à Colmar
Fille de Alexis BAUER
et Mélissa SMUTNY

Les Mariages

Tous nos Vœux de Bonheur ! ...

Le 5 Septembre 2020

Cyril Jean-Paul KUNTZMANN et
Morgane marine FORIGNON

Le 24 Octobre 2020

Didier Thierry JEHL et
Véronique Nathalie GUILLEMIN



Les Décès

Nos Sincères Condoléances à leurs proches...



LEININGER née SCHALL Marie Jeanne

Née le 27 Septembre 1928 à Sermersheim

Décédée le 11 Avril 2020 à Andlau



METZ née BURKHARD Jeanne

Née le 5 Juillet 1927 à Sermersheim

Décédée le 26 Avril 2020 à Benfeld

SCHLAEDER née LANGENECKER Marie Elise

Née le 15 Septembre 1923 à Rossfeld

Décédée le 02 Mai 2020 à Benfeld



EHRHARD Hubert Ali

Né le 14 Septembre 1945 à Colmar

Décédé le 27 Mai 2020 à Colmar



BLONDEAU née BURKHARD Marie Louise

Née le 1^{er} Janvier 1926 à Sermersheim

Décédée le 18 Juillet 2020 à Obernai

FRICK née GELDREICH Brigitte

Née le 17 Juin 1962 à Erstein

Décédée le 12 Novembre 2020 à Strasbourg



Les Grands Anniversaires 2020

97 ans

SCHLAEDER née LANGENECKER Marie-Elise
Née le 15.09.1923 († le 2 Mai 2020 à Benfeld)

94 ans

BLONDEAU née BURKHARD Marie Louise - Née le 01.01.1926 († le 18 Juillet 2020 à Obernai)
SIMON Fernand - Né le 20.04.1926

93 ans

METZ née BURKHARD Jeanne - Née le 05.07.1927 († le 26 Avril 2020 à Benfeld)

92 ans

EHRHARD née BAUR Marie Odette - Née le 26.02.1928
LEININGER née SCHALL Marie Jeanne - Née le 27.09.1928 († le 11 Avril 2020 à Andlau)
MEYER Jean – Né le 03.04.1928



91 ans

HABERER née FELTZ Marie Sophie – Née le 08.07.1929
KRETZ Jules - Né le 05.04.1929

90 ans

SCHNELL née KRETZ Marie Jeanne – Née le 02.02.1930
VOGELEISEN Eugène – Né le 20.02.1930

89 ans

VOGELEISEN née SCHULTZ Lucie – Née le 11.08.1931

88 ans

HURLIMANN née JUNG Denise – Née le 30.04.1932
ZUBER née BURKHAD Marie Léonie - Née le 23.05.1932
SCHANDENE André – Né le 03.06.1932
HURLIMANN Albert – Né le 11.09.1932
RIEHLING Jean – 09.12.1932

87 ans

KRETZ née RIEHL Marcelline – Née le 17.10.1933
MOSSER Raymond – Né le 27.09.1933
RAPP Joseph – Né le 02.08.1933

86 ans

ADAM née DILLMANN Jeanne – Née le 16.06.1934
KEMPF née KEYSER Nicole – Née le 17.10.1934
RIEHLING née WILHELM Augustine – Née le 26.04.1934
RISSER née SCHNELL Irène – Née le 25.03.1934
ROECKERT née KELLER Marie Yvonne – Née le 17.08.1934
VOGELEISEN Juliette – Née le 21.04.1934



Les Grands Anniversaires 2020 (suite)



85 ans

ACKERMANN René – Né le 17.06.1935

BURKHARD Jean-Pierre – Né le 09.10.1935

84 ans

JUNG Bernard – Né le 13.07.1936

VOGELEISEN née ROHMER Marie Laurence – Née le 03.04.1936

83 ans

FISCHER née REMETTER Christine – Née le 30.05.1937

HUCK née STIEFVATER Louise – Née le 27.10.1937

SCHANDENE née MEYER Odile – Née le 21.11.1937

STROH née KIRBILLER Fernande – Née le 14.11.1937

82 ans

EGELE née JUNG Annette – Née le 08.06.1938

FEDERLEN née ZAGER Antoinette – Née le 02.05.1938

FELTZ Maurice – Né le 14.04.1938

METZ Pierre – Né le 12.02.1938

MOSSER née CROMER Nicole – Née le 15.07.1938

81 ans

BURKHARD née PETIT Liliane – Née le 20.09.1939

JUNG née WEBER Marie Thérèse – Née le 01.04.1939

MEYER Edmond – Né le 24.09.1939

MONSHAUSEN Henri – Né le 11.07.1939

MOSSER née LOOS Monique – Née le 11.03.1939

80 ans

METZ née KEYSER Paulette – Née le 14.01.1940

ACKERMANN née VOGELISEN Denise – Née le 01.02.1940

JEZECQUEL Michel – Né le 07.07.1940

FRITSCH née WANNER Anny – Née le 11.09.1940



Un grand événement se prépare ?

Afin de permettre à la municipalité de partager votre joie à l'occasion de vos Grands Anniversaires (80 ans, 85 ans, 90 ans et plus), de vos Noces d'Or, Noces de Diamants, etc, nous proposons aux personnes souhaitant le passage de M. le Maire de se faire connaître à la mairie dès que possible (*minimum 10 jours avant la date souhaitée*)

D'avance merci

La vie de la Commune

Analyse des comptes administratifs 2019

Le Compte Administratif 2019 a été voté par la nouvelle équipe municipale après sa mise en place au mois de Juin 2020. Nous vous proposons dans cet article une lecture des données chiffrées en vous expliquant de manière sommaire ce que cachent quelques-uns des chiffres.

Avant toute chose, il est bon de rappeler que la gestion comptable de notre commune repose sur deux budgets distincts et que les opérations transcrites en Mairie sont également comptabilisées au niveau de la trésorerie générale qui gère « le compte de gestion » de notre commune. Il va de soi que les deux rapports comptables doivent être consolidés entre eux

Le budget ou compte administratif dit « de FONCTIONNEMENT », relève toutes les écritures comptables liées au fonctionnement même de la commune. On y trouvera dans les grandes lignes toutes les dépenses relevant des frais de personnel, les factures relatives aux différents achats, les intérêts des emprunts, etc. Côté recettes, on y trouvera tous les impôts et taxes ainsi que les ventes de bois par exemple, mais aussi les participations de l'Etat au fonctionnement de notre commune.

Le second budget ou compte administratif est celui « de l'INVESTISSEMENT ». C'est en quelque sorte la synthèse des projets que la commune a mis en œuvre sur l'année de référence, à la fois au niveau des dépenses pour les travaux eux-mêmes et le remboursement du capital des emprunts, mais aussi au niveau des recettes où l'on retrouve globalement les différentes subventions ou FCTVA (1) accordées.

Les dépenses de fonctionnement du compte administratif

Elles s'élèvent à 564.049,32 € et les charges les plus importantes proviennent du poste « Charges de personnel » pour un montant de 215.436,99 €. Ces charges de personnel intègrent le personnel de la commune sur la base de 5 agents mais aussi le personnel extérieur, les prestations de service ainsi que les charges sociales associées.

Les « charges à caractère général » représentent le lot de dépenses relatives à l'ensemble des fluides (eau, gaz, électricité), les

différentes fournitures en matériaux et machines, les entretiens, assurances, honoraires de notaires, etc...

Dans les « autres charges de gestion courante » on retrouve les indemnités des élus et les cotisations sociales afférentes pour un montant de 46.997,16 €. Le FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources) qui est issu de la neutralité financière est un fonds de compensation à montant constant pour une valeur de 42.260 €.

Enfin les charges financières à hauteur de 59.744,47 € représentent les intérêts liés aux prêts.

Les recettes de fonctionnement du compte administratif

Elles s'élèvent à 656.510,47 € dont la grande majorité provient des impôts et taxes. Vos impôts en somme mais pas uniquement car on y retrouve aussi l'attribution de compensation pour un montant de 125.000 €. Ces compensations sont issues des taxes professionnelles collectées par la communauté des communes sous la forme du CFE (contribution forfaitaire des entreprises, en d'autres termes l'ancienne taxe professionnelle).

Les dotations et participations pour un montant de 120.957,95 € sont la participation de l'Etat au fonctionnement de la commune.

Les produits et services pour un montant de 80.205,16€ résultent de la vente de bois et de la location des chasses principalement.

Les différentes locations d'immeubles (appartement, garage) pour un montant de 17.096,58 € ainsi que des produits exceptionnels pour un montant de 4.556,93 € permettent de positiver le bilan de l'exercice.

Au niveau de l'investissement

Les dépenses d'investissement (1.833.144,16 €) sont issues de la construction du groupe scolaire pour la très grande partie mais aussi de l'achat de terrains suite aux préemptions, des travaux d'électrification (rue traversière) et de l'achat de la citerne pour l'arrosage des espaces fleuris.

Au chapitre des dépenses s'ajoute enfin le remboursement des emprunts pour un montant de 119.126,43 €.

Au rayon des recettes d'investissement, les dotations sont issues du remboursement partiel de la TVA (FCTVA) et la taxe d'aménagement pour un montant de 51.533,99 €.

Pour les petits montants on y trouvera aussi le report de l'excédent de fonctionnement pour 17.365,44 €.

Les recettes les plus conséquentes proviennent des subventions du Conseil Départemental (100.000 €) et de l'Etat (151.894 €).

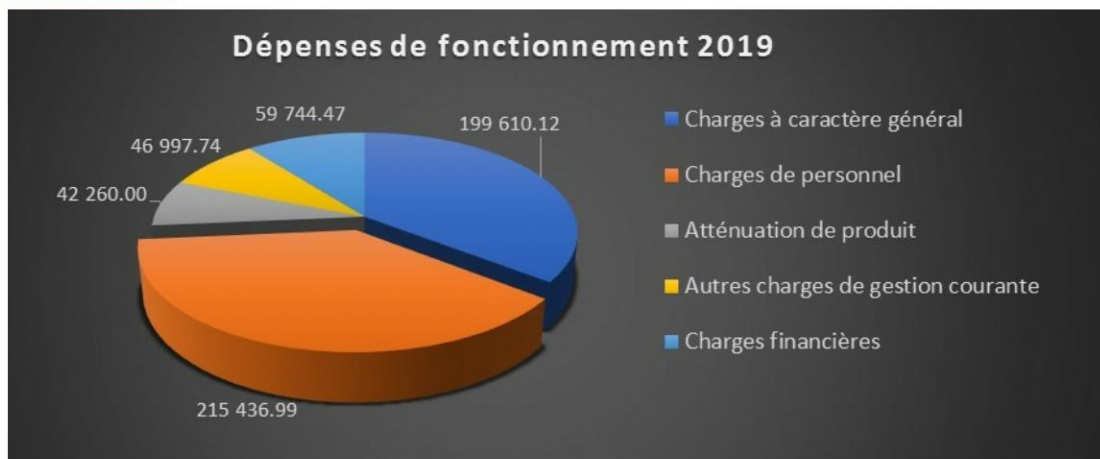
Enfin, une recette qui en définitive n'en est pas une : le prêt de 850.000 € qui rentre en plus mais qu'il faudra fatalement rembourser d'ici 2022.

Le vrai point noir, l'endettement:

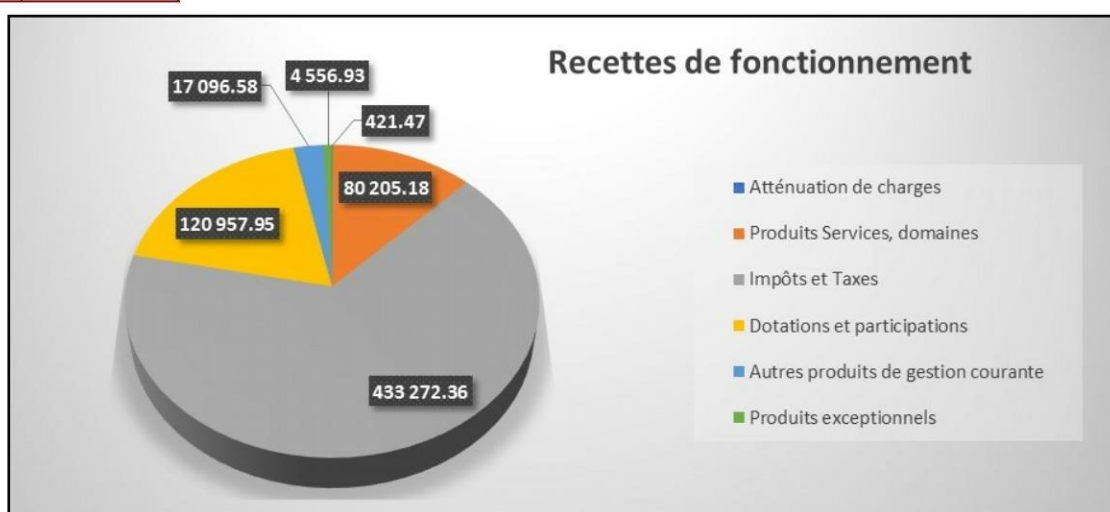
- ◆ encours de la dette : 3 100 260 €
- ◆ dette par habitant : 3 288 €

(1) FCTVA : Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

Dépenses de fonctionnement	euros
Charges à caractère général	199 610.12
Charges de personnel	215 436.99
Atténuation de produit	42 260.00
Autres charges de gestion courante	46 997.74
Charges financières	59 744.47
total des dépenses de fonctionnement	564 049.32



Recettes de fonctionnement	euros
Atténuation de charges	421.47
Produits Services, domaines	80 205.18
Impôts et Taxes	433 272.36
Dotations et participations	120 957.95
Autres produits de gestion courante	17 096.58
Produits exceptionnels	4 556.93
total des recettes de fonctionnement	656 510.47



Dépenses d'investissement

Emprunts, dettes	119 126.43
Immobilisations corporelles	1 714 017.73
total des dépenses d'investissement	1 833 144.16

Recettes d'investissement

Dotation, fonds divers	51 533.99
Excédent de fonctionnement	17 365.44
Subventions d'investissement	251 894.00
Emprunts et dettes assimilés	850 000.00
total des recettes d'investissement	1 170 793.43

Un effort financier sur les indemnités des élus

Dans la profession de foi de la liste emmenée par Fernand WILLMANN, la réalisation d'une réduction des coûts de fonctionnement au niveau de la commune était un objectif majeur. Cet objectif visait les dépenses de fonctionnement dans leur ensemble, mais également, les indemnités des élus.

Lors de la mise en place de la structure gouvernante de la commune, il a été décidé dans le cadre de cet objectif de réduction des coûts, de mettre en place deux adjoints uniquement tout en sachant que les trois personnes « à mandat » (adjoints et Maire) n'avaient plus de carrière professionnelle à assumer. Elles étaient donc par voie de conséquences, très disponibles pour gérer les affaires quotidiennes de la commune.

Nous avons affirmé dans le Blattel d'août 2020 qu'une réduction globale des coûts de 60.000 € provenant des indemnités des élus sera réalisée sur la durée des 6 ans du mandat municipal. Pour répondre à certaines interrogations nous vous donnons ci-après le détail de l'économie réalisée.

Au niveau du poste de Maire :

L'indemnité mensuelle en vigueur à la date d'installation des élus est de 1.567,43 € pour notre commune. Le Maire, Fernand Willmann, a accepté une baisse de son indemnité à 1.299,84 €. L'économie sur le mandat est donc de 19.266,48 € auxquels s'ajoutent les cotisations patronales qui sont de 1.123,87 €, soit une économie totale de **20.390,35 €**.

Au niveau des postes d'Adjoints :

L'indemnité mensuelle de base est de 416,17 € par adjoint. Les deux adjoints Didier Frick et Jacky Blumert ont également accepté de réduire leur indemnité à 379,99 € par mois.

Pour les deux adjoints en poste, la baisse de l'indemnité se résume à un gain de 5.209,92 € pour la commune plus les cotisations patronales pour 218,81 €, soit un total de **5.428,73 €** sur le mandat.

Enfin, à ces baisses d'indemnités, s'ajoute la disparition de l'indemnité relative au poste de troisième adjoint. Son montant sur 6 ans représente 29.964,24 € auxquels s'ajoutent les cotisations patronales pour 1.258,50 €, soit une économie totale de **31.222,74 €**.

Commission Travaux & Patrimoine

L'année 2020 nous a donné bien des surprises ! Un grand merci à l'ensemble des villageoises et villageois pour notre élection lors des municipales !

Ce fut une année de transition avec un chantier majeur à finaliser pour notre commune : la nouvelle école.

A notre grande surprise un grand nombre de réserves étaient à traiter et non des moindres. Beaucoup d'énergie, d'appels téléphoniques, d'échanges de mails pour régler des problèmes d'étanchéité, d'alarmes, de finitions à reprendre, et j'en passe. Une fois tous ces détails figés et retravaillés, la jeunesse sermersheimoise dispose maintenant d'un bel outil de travail pour apprendre et devenir les citoyens de demain.

A l'heure actuelle, nous sommes concentrés sur la réhabilitation de l'ancienne école, un gain futur pour notre commune qui n'est pas à négliger.

Notre projet est de lui trouver une utilité. A ce jour nous travaillons avec un groupe qui souhaite ouvrir une micro-

crèche et un second qui souhaite ouvrir une MAM (maison d'assistante maternelle). Toutes les démarches sont en cours pour une éventuelle ouverture en septembre.

Plusieurs autres dossiers sont en étude au sein de la commission pour les années à venir : solutionner les eaux de ruissellements du pont de la RN qui engorgent nos canalisations, faire les accès PMR (personnes à mobilités réduites) des bâtiments communaux (église, MTL), changer l'éclairage public pour passer à un éclairage led afin de réduire notre facture énergétique, etc.

Rien n'est figé et nous travaillerons en parallèle sur un grand nombre d'autres projets afin de parfaire le cadre de vie de nos concitoyens et continuer le développement de notre beau village dans un souci écologique, fonctionnel et économique.

Frédéric DROMSON
Resp. Commission Travaux

Retour sur les élections du Maire et des Adjointes

Le jeudi 28 Mai 2020 avaient enfin lieu les élections du Maire et des Adjointes de notre municipalité après les élections municipales qui s'étaient tenues le 15 Mars 2020. A la demande de certains administrés, nous vous donnons les résultats de ces élections qui n'ont pas pu se faire en public du fait de la pandémie et des restrictions sanitaires qui précédaient le confinement.

Avant de se retirer, le Maire sortant, Yves GUILLOU, a d'abord installé les 15 nouveaux membres du conseil municipal fraîchement élus et qui étaient tous présents. Le doyen, Serge MARTINELLO, a ensuite présidé la séance pour procéder à l'élection du nouveau Maire.

Election au poste de Maire

Fernand WILLMANN a présenté sa candidature au poste de Maire. Fernand WILLMANN a été élu par 14 voix pour et 1 vote blanc au poste de Maire de la commune de Sermersheim.

Avant l'élection des différents adjoints, le Maire a présenté le nombre d'adjoints qu'il propose pour la nouvelle mandature. Un vote unanime a été fait pour limiter le nombre d'adjoints au Maire à deux personnes.

Election des adjoints

Le Maire Fernand WILLMANN a proposé la candidature de Didier FRICK qui l'a acceptée. Aucune autre candidature n'est présentée. Didier Frick a été élu « Premier Adjoint au Maire » par 13 voix pour et 2 votes blancs.

Le Maire a ensuite proposé la candidature de Jacky BLUMERT qui l'a également acceptée. Claudia MOSSER et Frédéric DROMSON ont présenté leurs candidatures.

Jacky Blumert a été élu « Second Adjoint au Maire » avec 10 voix ; Claudia MOSSER a obtenu 3 voix ; Frédéric DROMSON 1 voix et 1 vote blanc comptabilisé.

Rappel des résultats du 1er tour des élections du 15 mars 2020

Candidats	Voix	% Exprimés	Elu(e)
M. Didier FRICK	317	67,44	Oui
M. Fernand WILLMANN	308	65,53	Oui
M. Grégory SIFFERT	301	64,04	Oui
Mme Claudia FRITSCH-MOSSER	294	62,55	Oui
M. Arnaud BOESPFLUG	289	61,48	Oui
M. Jacky BLUMERT	288	61,27	Oui
M. Matthieu MARCADE	285	60,63	Oui
M. Frédéric DROMSON	281	59,78	Oui
M. Olivier PHILIPPE	281	59,78	Oui
M. Serge MARTINELLO	280	59,57	Oui
M. Serge REBERT	272	57,87	Oui
Mme Clarisse RINGEISEN MEYER	268	57,02	Oui
M. Sébastien SENART	268	57,02	Oui
M. Sébastien MAYER	259	55,10	Oui
Mme Stéphanie DÉLOY	255	54,25	Oui

Candidats	Voix	% Exprimés	Elu(e)
M. Christophe SUHNER	207	44,04	Non
M. Yannick KEYSER	203	43,19	Non
Mme Sandrine FISCHER	192	40,85	Non
M. Lucas HUFFLING	190	40,42	Non
M. Joas THALGOTT	186	39,57	Non
M. Richard REGAL	181	38,51	Non
M. Olivier FRANTZ	179	38,08	Non
M. Yves GUILLOU	173	36,80	Non
M. Alexis FELTZ	173	36,80	Non
M. Aurélien STEIGER	162	34,46	Non
Mme Claudia FRANTZ	158	33,61	Non
M. Nicolas CARON	156	33,19	Non
M. Eric BOIRON	146	31,06	Non

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	731		
Abstentions	252	34,47	
Votants	479	65,53	
Blancs	2	0,27	0,42
Nuls	7	0,96	1,46
Exprimés	470	64,30	98,12

Sermersheim, une commune fortement représentée



Fernand WILLMANN est Conseiller Communautaire titulaire & **Didier FRICK** est Conseiller Communautaire suppléant.

Fernand WILLMANN est membre des commissions : Finances et administration générale, Sport & Patrimoine, Vie Associative et Solidarité. Il est aussi délégué de la Communauté des Communes au **SMICTOM**, au **SCOTERS** et fait partie de la Commission d'Appel d'Offres communautaire.

Didier FRICK est membre de la commission Sport & Patrimoine.

Clarisse RINGEISEN MEYER est membre de la commission Transports, Energies & Mobilités.

Arnaud BOESPFLUG est membre de la commission Tourisme Culture et Relations Internationales.



Fernand WILLMANN est membre du Comité Directeur du SMICTOM et est également Vice-Président en charge de la Commission Partenariats et Débats Citoyens.

Fernand WILLMANN est également membre des Commissions Communication & Prévention ainsi que celle des Energies.



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Frédéric DROMSON est délégué Eau et Assainissement pour le compte de la commune.

Il est aussi le délégué de la Communauté des Communes du pays d'Erstein et fait partie du Conseil d'Administration du SDEA.



Fernand WILLMANN est le Président de l'Amicale des Maires de Benfeld & environs.

Il est également membre à ce titre du Comité Directeur de l'AMF Bas-Rhin en compagnie des 32 Maires des communes les plus importantes du département.



Didier FRICK est délégué au niveau du Syndicat Ehn / Andlau / Scheer.

Il est le référent de ce syndicat au niveau de la Commune.

SIVU Forestier de Sélestat & environs

Olivier PHILIPPE est Vice-Président du SIVU Forestier de Sélestat.

Il est également membre de la Commission de la forêt des 26 Communes.

Découvrir notre région grâce à l'Office du Tourisme

Même si le confinement n'est pas propice à la libre circulation et au tourisme local, nous souhaitons vous faire découvrir régulièrement dans notre Blattel, les services culturels et touristiques de notre région. Des lieux sont à découvrir ainsi que des événements qui se passent parfois à quelques kilomètres de Sermersheim sans que nous en soyons informés.

Parmi les organismes incontournables : l'Office du Tourisme du Grand Ried. Cet office regroupe les 4 bureaux historiques (Benfeld, Erstein, Marckolsheim et Rhinau) et est aujourd'hui géré au niveau de la communauté de communes d'Erstein.

L'Office du Grand Ried participe à des projets très variés contribuant au développement touristique de notre région : communication et promotion de l'offre touristique, gestion de la taxe de séjour, balisage des sentiers pédestres du territoire, mise à jour et réhabilitation des panneaux sur les lieux remarquables, etc...

Bienvenue dans le Grand Ried

Le mot d'accueil du site internet de l'office résume à lui tout seul son ambition :

« Le Grand Ried est une région aux richesses naturelles exceptionnelles. Situé entre Strasbourg et Colmar, bordé par l'Ill et le Rhin, le Grand Ried est entouré de grands sites touristiques alsaciens.

En couple, en famille ou entre amis, à pied, à vélo, en barque ou en canoë, goûtez à l'Alsace... côté nature. Le territoire est plus spécialement propice à la pratique d'un tourisme nature et de découverte. L'Office de Tourisme du Grand Ried vous propose de nombreuses activités autour de son patrimoine naturel. D'autres belles découvertes vous y attendent. Produits du terroir, culture, visites insolites... Laissez-vous surprendre par l'Alsace aux mille facettes ! »



Retrouvez l'Office du Tourisme du Grand Ried sur internet



<https://www.grandried.alsace/>



« Grand Ried Tourisme »



tourisme@grandried.alsace

Evènements à ne pas manquer

Le patrimoine autour de Benfeld se dévoile

Que diriez-vous d'une balade au grand air, en déambulant à travers le patrimoine ?

Benfeld et Huttenheim ont concocté le « Hans'l Tour » et le « circuit du Quarmanell » pour vous guider à travers les rues en suivant les informations disponibles sur plan papier, ou pour les plus férus d'histoire, sur le site patrimoine-benfeld.org ou en scannant les QR Code de chaque plaque. Une version racontée aux enfants est également proposée sur le site internet.

Tél : 03 88 74 04 02 ou benfeld@grandried.alsace

Parcours historique d'Erstein—Cœur de ville

Ce parcours propose aux visiteurs des arrêts devant les bâtiments et lieux remarquables. Par des focus sur ces petits riens vestiges du passé aujourd'hui disparus, il ressuscite, le temps d'une promenade, une période oubliée.

Télécharger le document : <http://www.calameo.com/books/004812806256a81a369af>

Bon à savoir : les trois parcours dédiés au patrimoine historique et naturel de la cité sucrière disposent désormais d'une application mobile. Pour la télécharger, il suffit de flasher le QR code ou de suivre ce lien.

Ouvert pendant le confinement !



© OT du Grand Ried



© OT du Grand Ried

Commission Forêt et Chasse

L'actualité de notre forêt face au changement climatique

La forêt joue un rôle fondamental face au changement climatique : puits de carbone, lutte contre l'érosion des sols, refuge pour la biodiversité, régulation de la température, production d'un matériau durable... Encore faut-il qu'elle ait le temps de s'adapter. La nouvelle commission forêt et chasse s'est réunie en septembre dernier afin de travailler en commun face à ce changement climatique.

L'impact du changement climatique n'est plus à prouver. Toutes les forêts françaises sont en souffrance et très fragilisées après un troisième été chaud et sec et notre forêt de Sermersheim n'est pas épargnée.

L'avenir de nos forêts dépend de notre capacité à agir collectivement et rapidement. Le plan de relance de 150 millions présenté par le ministère de l'Agriculture en septembre 2020 a fait de l'adaptation au changement climatique l'un de ses principaux objectifs. La commission municipale a demandé des aides notamment pour la parcelle 7 qui est très touchée.

Alors ne nous trompons pas de combat. La forêt, même si elle est capable de s'adapter sur le long terme, ne pourra pas jouer partout son rôle face au changement climatique sans l'intervention du forestier. Le temps est venu d'agir ensemble et de façon pragmatique pour permettre aux forêts de continuer à remplir leurs fonctions de réservoir de biodiversité, de production de bois, et d'accueil du public.

Nos forêts dépérissent, que faisons-nous ?

Des arbres rougis et desséchés par la chaleur sont visibles dès les premiers coteaux : les épicéas sont victimes du réchauffement climatique. Il n'y a qu'une solution : les couper. Un déchirement pour les forestiers et les habitants des vallées vosgiennes.



Affaiblis par la sécheresse, les résineux ont succombé aux attaques d'insectes mangeurs de bois. Il s'agit d'un phénomène ancien, l'épicéa scolyté, mais qui s'accroît avec le réchauffement climatique. Une dévalorisation de 80% en moyenne pour les épicéas ! « Des bois que l'on vendait jusqu'à 60 euros le mètre cube, sont aujourd'hui vendus 10 euros le mètre cube ».

La chararose du frêne dans notre forêt de Sermersheim

La chararose du frêne causée par le champignon *Chalara fraxinea* a été signalée pour la première fois en France en 2008 en Haute-Saône par le réseau de correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts. Il s'agit d'une crise sanitaire majeure dans les peuplements forestiers où le frêne domine les autres essences dans notre forêt de Sermersheim parcelle 2, 7 et 8. Les jeunes arbres meurent très rapidement tandis que les arbres adultes meurent plus progressivement sur plusieurs années. Les symptômes observés sont des nécroses sur les feuilles et les rameaux, des déficits de feuilles et branches qui s'accroissent au fil des ans. Il y a surtout la présence de nécrose brune au collet qui impacte le système racinaire. Une fois l'arbre affaibli d'autres parasites interviennent et accélèrent la mort de l'arbre.



Il n'existe à ce jour aucun traitement ni moyen de lutte contre cette maladie. Il a donc fallu agir vite car sans intervention, la maladie a toutes les chances de se propager encore plus vite. En effet, en moyenne, 40 % des arbres dans la parcelle 7 et 8 sont des frênes.

La commission a pris la décision de couper les frênes malades compte tenu des enjeux économique & sécuritaire. Le bilan est très positif financièrement pour la commune mais aussi pour les acquéreurs puisque le bois offrait encore d'excellente qualité.

Bois d'œuvre : 404 m3 vendus pour 34.623 €, soit 85,70€ le m3

Bois d'industrie : 213m3 vendus pour 8.094,00€ soit 38€ le m3.



Impact racinaire



Déficit de feuilles et de rameaux



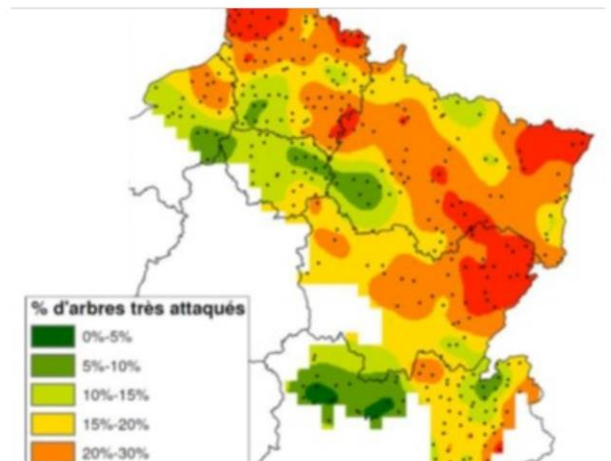
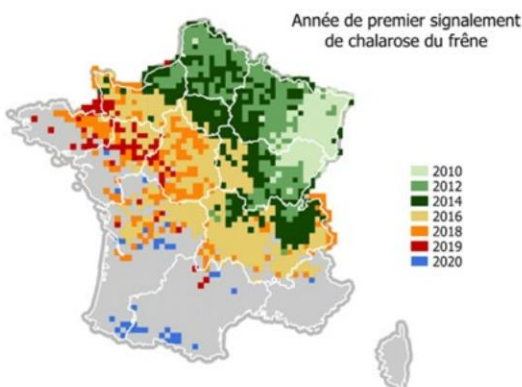
Nécroses brunes



Bois d'œuvre parcelles 7 et 8

Carte nationale des premiers signalements de la chalarose du frêne

Le Département Santé des Forêts actualise périodiquement le suivi de la progression de la chalarose du frêne en France. La carte ci-dessous indique le premier signalement de Chalara fraxinea de 2010 à 2020.



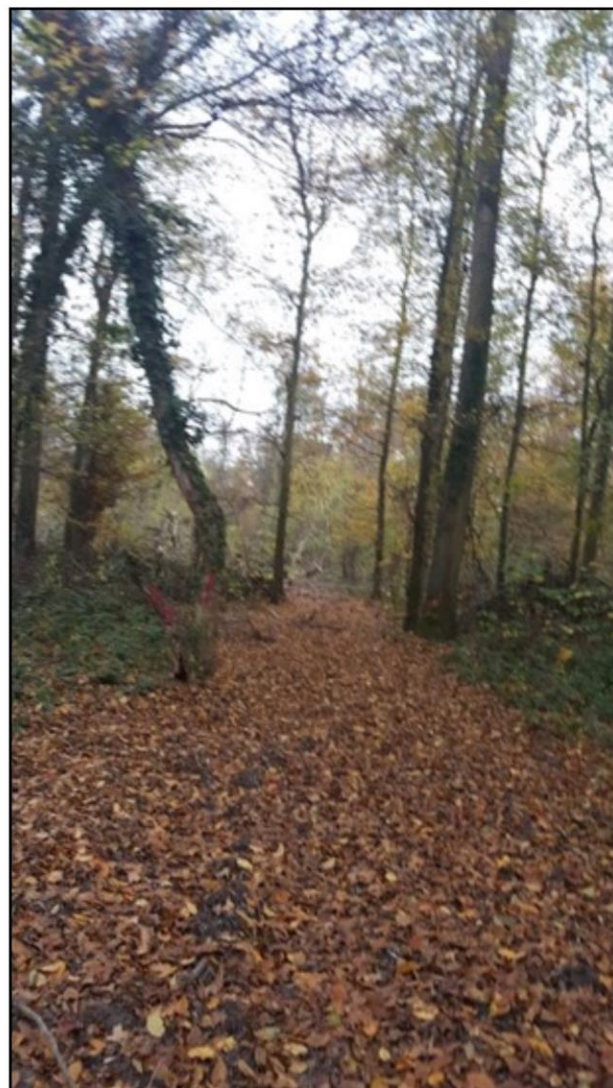
Création de cloisonnement pour l'exploitation des parcelles 7 et 8

Qu'est ce qu'un cloisonnement ? A quoi ça sert ?

Le cloisonnement d'exploitation facilite la circulation et le repérage lorsque des éclaircies sont pratiquées dans un peuplement.

Il évite également des dégâts aux peuplements (écorçage d'arbres, destruction des semis) ainsi que le tassement des sols lors de l'exploitation.

Après de longs débats et un tour de table où chacun s'est exprimé ; il a été décidé compte tenu des enjeux **économique & sécuritaire** de poursuivre le cloisonnement uniquement dans les parcelles 7 et 8.



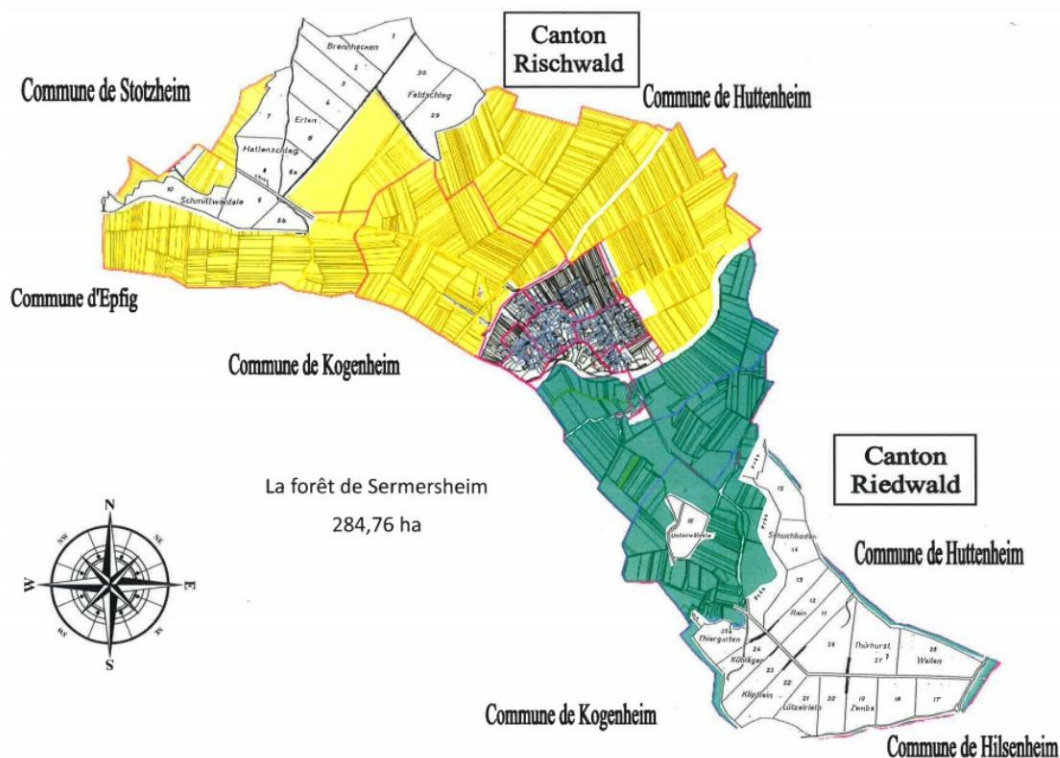
Cloisonnement entre deux parcelles adjacentes

Adjudication du bois de chauffage et nouveauté technique

Après avoir pris connaissance des dates de battues, la commission Forêt et Chasse a décidé de planifier la vente de bois des frênes mais aussi de quelques peupliers.

Cette vente s'est tenue début février.

Pour la première dans notre commune, crise sanitaire oblige, l'adjudication s'est tenue en visioconférence « Zoom ».



Plantation d'arbre... du nouveau !

En décembre dernier plus de 500 chênes ont été plantés dans la parcelle 2, respectant ainsi le programme.

En revanche et c'est une nouveauté, la commission a procédé à titre expérimental et avec l'aide des chasseurs, à la plantation d'autre essences comme le châtaignier et le pommier, compatibles avec la forêt.

Olivier Philippe



Plantation de châtaignier (ci-dessus)



Composition de la Commission Forêt et Chasse

Olivier PHILIPPE, *Conseiller municipal et responsable de la commission*

Jean-Marie LAULER, *Resp. de l'Unité Territoriale de l'ONF de Sélestat*

Jean-Paul BLANC, *ONF de Benfeld*

Richard ADOLPH, *Adjudicataire de la forêt de la RISCH*

Claude GRIMER, *Adjudicataire de la forêt du RIED*

Michael BOTTIN, *Employé à la commune de Sermersheim*

Denis GEORGE, *Habitant de Sermersheim*

Fernand WILLMANN, *Maire de Sermersheim*

Jacky BLUMERT, *Adjoint à Sermersheim*

Frédéric DROMSON, Sébastien SENART, Grégory SIFFERT, Sébastien MAYER, *conseillers municipaux*

Plantation avec l'équipe des chasseurs (ci-contre)

Plantation de pommiers avec protections contre le gibier (ci-dessous)



Commission Environnement, Fleurissement et Cadre de Vie - retour sur l'année 2020 et objectifs 2021/22 -

La commission Fleurissement a organisé comme tous les ans le concours des maison fleuries de Sermersheim. Le jury officiel a sillonné les rues de la commune le samedi 8 Août 2020.

En cette année particulière, il n'y avait pas eu besoin d'inscription préalable à cause de la situation sanitaire que tout le monde connaît. Le jury a donc noté « à la volée » tous les fleurissements du village et un grand nombre réalisations ont été primées.

Le 18 Septembre, la commission municipale a pu organiser son 1^{er} rassemblement officiel du nouveau mandat et ce, à l'occasion de la remise des prix. Malheureusement cette cérémonie s'est déroulée sans les serrages de main traditionnels, mais avec les distances physiques recommandés : projection des photos des maisons primées puis distribution des différents prix.

Cette année et comme les précédentes, il n'y a que les maisons fleuries qui ont été primées mais dès l'année prochaine, nous ferons plusieurs catégories : maisons, cours, jardins, etc...



En 2021 ou 2022, la commission a pour ambition de participer au prochain concours de fleurissement ADT (Alsace Destination Tourisme). Ce label des villes et villages fleuris mobilise à ce jour près d'un tiers des communes françaises. L'Alsace a été à l'origine de la mise en place du concours de fleurissement et a toujours été pionnière dans l'évolution du fleurissement.

En 2021, la commission souhaite également organiser une ou plusieurs « Journée citoyenneté » ayant pour objectif de participer collectivement à l'embellissement de notre village :

- ◆ Nettoyage de la digue et bords de l'III
- ◆ Nettoyage du cimetière autour des tombes
- ◆ Nettoyage du terrain de jeu des enfants.

Autre ambition : attraper notre première libellule !



Cette distinction récompense les efforts des collectivités locales qui s'engagent dans des pratiques de désherbage plus respectueuses de l'environnement. C'est en poursuivant la démarche « sans produits phytosanitaires » au niveau de la commune mais aussi grâce à votre aide tout au long de l'année dans vos jardins que nous espérons décrocher « ENSEMBLE » cette récompense.

La commission prévoit encore d'autres projets de partage comme par exemple l'installation d'une **bibliothèque libre-service** avec la possibilité de consulter des livres gratuitement ou d'en déposer en échange. L'idée est d'inciter les habitants à découvrir de nouvelles œuvres littéraires et d'encourager la culture sur la place de la Mairie ou de l'Eglise ... et qui sait d'autres bibliothèques pourraient fleurir selon l'engouement des habitants.

La commission Fleurissement et Cadre de Vie vous souhaite une bonne année florale 2021.



De nouvelles décorations pour Halloween...

Comme chaque année, les employés communaux sous l'impulsion de Jacky Blumert et de la commission « Environnement, fleurissement & Cadre de Vie » ont installé les nouvelles décorations d'Halloween. Le parvis de la Mairie s'est ainsi transformé « jardin de l'épouvante »...



...et de nouveaux aménagements

Après le nouvel aménagement paysager réalisé dans l'Allée des Tilleuls et que nous avons d'ailleurs illustré dans l'édition du mois d'août de notre Sarmerscher Blattel, nos équipes municipales se sont attelées à un nouveau projet.

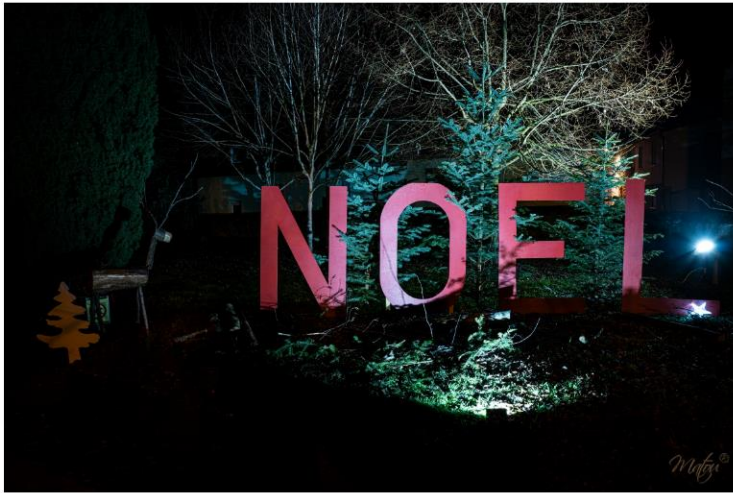
C'est ainsi que le carrefour de la place Saint-Jean Baptiste, à l'angle de la Rue du Lavoir et de la Rue du Premier Décembre a été totalement réaménagé.

L'ancien pressoir à raisins a désormais laissé sa place à une arche automnale enjambant un chemin bordé de pétunias, de roses et de bruyères colorées.

Les habitants du quartier sont sous le charme !



Décorations de Noël



Bilan sur la collecte des biodéchets

La première année complète de collecte des biodéchets sera bientôt bouclée, l'occasion de dresser un premier bilan de cette nouvelle collecte.

4 bornes sont aujourd'hui en place dans la commune (pour 631 sur l'ensemble du territoire du SMICTOM). Elles auront permis de collecter et valoriser d'ici la fin de l'année près de 21 tonnes de biodéchets sur Sermersheim.

Pour une première année, le succès est incontestable : les Sermersheimois et Sermersheimois se sont pleinement approprié ce nouveau geste de tri, bousculant les prévisions initiales. A l'échelle du SMICTOM, ce sont 2900 tonnes qui auront ainsi été récupérées en 2020.

Mais ce n'est qu'une première étape : l'objectif final est de 4000 tonnes collectées par an sur le territoire. Il y a donc matière à progresser un peu, d'autant plus que le bénéfice est double :

Sur le plan environnemental, il permet de rendre aux terres agricoles d'Alsace cette ressource nourricière indispensable qui, sans ce dispositif, serait incinérée. Les biodéchets sont en effet collectés par la société Agrivalor, qui les méthanise produisant ainsi chaleur, électricité et engrais.

Individuellement, trier ses biodéchets permet également de réduire considérablement les dépôts dans sa poubelle grise, limitant d'autant la présentation de son bac gris à la collecte.

La collecte des biodéchets vient naturellement en complément du compostage individuel qui reste à privilégier pour ceux ayant la chance de pouvoir en installer un à leur domicile et valoriser ainsi les biodéchets qu'ils produisent pour leur propre bénéfice.

En 2021, continuons donc de trier avec efficacité nos déchets (biodéchets, mais également emballages recyclables, verre et déchets destinés à la déchèterie) et surtout de réduire leur production en évitant le sur emballage, en achetant en vrac, de manière durable ou réutilisable... les alternatives sont toujours plus nombreuses. Ce n'est qu'ainsi que nous parviendrons à limiter notre impact environnemental.



Comment se réapprovisionner en sacs kraft ?

Pour vous réapprovisionner en sacs kraft, indispensables au geste de tri des biodéchets, rendez-vous au SMICTOM, dans votre mairie ou à dans la déchèterie proche de chez vous durant les permanences organisées régulièrement suivant le calendrier suivant : www.smictom-alsacecentrale.fr/kraft

Suivez vos levées de bac gris

Avez-vous déjà créé **votre compte SMICTOM ?**

Suivant votre profil, il vous permet notamment de :

- suivre vos levées de bac ;
- vos passages en déchèterie ;
- faire vos démarches ;
- payer vos factures...



Si ce n'est pas encore fait, **créez-le rapidement dès aujourd'hui !** Rendez-vous pour cela sur le site internet du SMICTOM : www.smictom-alsacecentrale.fr/mon-compte (carte OPTIMO nécessaire).

Entre voisins...

L'urbanisme cristallise de nombreuses problématiques et enjeux. A l'occasion d'un projet d'aménagement ou de construction les communes sont souvent interrogées sur des questions ou problématiques relevant de domaines très divers, notamment du droit de la construction, du droit privé et en particulier du Code civil. Bien souvent, ces situations ne relèvent pas du champ de l'urbanisme, elles ne peuvent donc être résolues dans le cadre de l'application du droit des sols (ADS) qui pour l'essentiel est soumis au Code de l'urbanisme.

Le tour d'échelle

Le tour d'échelle n'est pas une servitude légale mais un usage permettant le passage sur la propriété voisine pour y poser une échelle ou un échafaudage afin d'exécuter des travaux sur un bien immobilier dont on est propriétaire et pour lesquels tout autre accès est impossible.

L'accord préalable du voisin est nécessaire, sauf recours au juge en cas de désaccord. L'accès est alors temporaire.

Les travaux à réaliser doivent être nécessaires à la conservation du bien : ce sont des travaux d'entretien et de réparation indispensables pour le maintien en bon état du bien existant. La construction d'un bâtiment neuf ne peut donc faire l'objet d'un tel droit de passage. Cependant, il a été accepté par le juge dans des cas exceptionnels un tour d'échelle pour procéder à des travaux de raccordement ou la réalisation de travaux de finition (crépissage, pose d'enduit) sur un ouvrage nouvellement construit.

Le schlupf

Le schlupf se définit comme un étroit passage ou venelle entre les façades latérales de deux bâtiments pour former une sorte de couloir perpendiculaire à l'alignement des façades sur la rue et servant à l'origine à l'évacuation des eaux ainsi qu'à ralentir ou à arrêter les incendies.

La largeur du schlupf varie généralement entre 0,5 et 1,20 mètre. Il ne doit pas être confondu avec une ruelle étroite.

Le schlupf a vocation à rester dégagé : l'article 33 du règlement sanitaire du Bas-Rhin impose notamment son nettoyage par les propriétaires des maisons adjacentes, et des dispositifs et pentes adaptés pour assurer l'évacuation des eaux sans stagnation, pour préserver les murs de l'humidité



Les plantations

Les végétations en limite de propriété doivent être plantées à certaines distances en fonction de leurs dimensions et doivent être entretenues.

Cadre général :

Les plantations correspondent aux arbres, arbrisseaux et arbustes. La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de la plantation jusqu'à la limite de propriété. La hauteur de la plantation est mesurée indépendamment du relief (hauteur intrinsèque de l'individu).

De la limite de propriété à une distance de 0,50 mètre, aucune plantation ne peut être réalisée. Cet espace doit permettre de tailler les plantations sans avoir à pénétrer sur la propriété voisine. De 0,50 mètre à 2 mètres de distance de la limite de propriété, les plantations ne peuvent dépasser une hauteur de 2 mètres. Au-delà de cette distance de 2 mètres, les plantations sont libres. Toutefois, elles ne doivent pas durablement empêcher l'ensoleillement de la propriété voisine.

Le propriétaire des plantations doit les tailler autant que de besoin afin d'éviter qu'elles n'empiètent dans l'espace voisin.

Cas des plantations non conformes

Le voisin peut exiger que les plantations érigées à une distance non réglementaire soient réduites à la bonne hauteur, ou arrachées. Trois exceptions permettent au propriétaire d'échapper à l'arrachage ou à la réduction :

- les voisins peuvent se mettre d'accord pour aménager la distance, la hauteur, ou le recul de manière différente de celle prévue par le code civil ;
- la « destination du père de famille » : les deux fonds contigus ont appartenu au même propriétaire et la plantation existait déjà au moment de la division du fonds ;
- la prescription trentenaire : la plantation dépasse la hauteur autorisée depuis 30 ans ou plus.

Si les plantations concernées par ces exceptions meurent ou si elles sont coupées ou arrachées, elles ne peuvent être remplacées qu'en observant les distances légales.

Cas des branches et des racines

Si les branches d'une plantation empiètent sur la propriété voisine, le voisin peut contraindre le propriétaire à les couper.

Si ce sont des racines, ronces et brindilles qui avancent sur son terrain, le voisin a le droit de les couper lui-même à la limite de propriété.

Ces droits sont imprescriptibles. Les éventuels dégâts générés par les racines sont imputables au propriétaire de la plantation.

Cas des fruits

Il est interdit de cueillir les fruits et fleurs d'une plantation appartenant au voisin, même si celle-ci débord sur son terrain. Toutefois, les fruits tombés naturellement sur la propriété voisine peuvent être ramassés par le voisin sans qu'il soit tenu de les restituer au propriétaire de la plantation.

Nouveau Groupe Scolaire - Rétrospective



Photo du site avant les travaux, décembre 2017



Vue dégagée sur l'arrière de l'église, décembre 2017



Les fondations sont faites, novembre 2018



Préparation des dalles, janvier 2019



Premiers murs extérieurs et canalisations, février 2019



Suite des murs extérieurs, février 2019



Fin des murs extérieurs, mars 2019



Pose de la charpente, avril 2019



Fin de la toiture, juin 2019



Fin des peintures extérieures, juillet 2019



Terrassement des abords, octobre 2019



Fin des aménagements extérieurs, décembre 2019



Arrivée des enfants et des enseignants lors de l'inauguration



Discours inaugural de M. le Maire, Yves Guillou, 7 février 2020



Le ruban est coupé !

Grâce aux personnes qui ont porté ce projet depuis l'idée originelle jusqu'à l'inauguration, les enfants de Sermersheim disposent aujourd'hui d'une école moderne, fonctionnelle et adaptée à leurs besoins.

Le Maire Fernand Willmann et l'équipe municipale remercient chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont participé à ce projet : l'ancien Maire Yves Guillou, les anciens adjoints, élus et membres des commissions municipales, les bénévoles, les entreprises et collectivités territoriales.

Les chiffres impressionnants de la construction du Nouveau Groupe Scolaire

Nous avons tenu dans cette Patte d'Oie à porter à votre connaissance les coûts réels de la construction du nouveau groupe scolaire de notre commune. Le montant global de la réalisation, arrêté au 1er Mars, s'établit à 2 661 498.09 € TTC. Nous vous présentons dans un second volet les subventions qui ont été octroyées au projet. Enfin, nous terminons cette synthèse par un aperçu du coût de la construction du périscolaire, financé à 100% par la communauté des communes du canton d'Erstein.

1) Le marché public du groupe scolaire

19 lots constituaient le marché public dont un lot (n° 19) ne concernait que la partie périscolaire, donc totalement financé par la Communauté des Communes. Il y a eu quelques avenants au marché initial, mais globalement leurs montants restent « à la marge » (18.000€ environ). Ce marché a surtout été passé avec la *revalorisation indiciaire*, ce qui engendre au final un coût additionnel de 20.532,73 € sur l'unique partie des travaux. **Le coût total du marché public est donc de 1 972 889.49 € TTC.**

Lot	Entreprise	Montant Marché HT	Montant Marché HT avec avenant	Incidence révision	Réalisé HT	Réalisé TTC
0	HUFLING (démolition)	18 054,03 €	18 054,03 €	0,00 €	18 054,03 €	21 664,84 €
1	GIAMBERINI & GUY	132 312,30 €	139 145,00 €	2 052,03 €	141 197,03 €	169 436,44 €
2	ZWICKERT	500 500,00 €	500 500,00 €	4 337,78 €	504 837,78 €	605 805,33 €
3	BOIS 2 B OO	74 204,71 €	74 204,71 €	1 450,49 €	75 662,20 €	90 794,64 €
4	GALOPIN	138 045,60 €	138 045,60 €	1 669,98 €	139 715,58 €	167 658,70 €
5	CREPI STYLE	57 821,61 €	57 821,61 €	787,88 €	58 609,49 €	70 331,39 €
6	M.D.I.	78 751,00 €	79 216,85 €	408,55 €	79 625,40 €	95 550,48 €
7	GROELL	22 258,00 €	22 258,00 €	97,24 €	22 355,24 €	26 826,29 €
8	GEISTEL	76 145,54 €	78 517,14 €	1 725,32 €	80 242,46 €	96 290,95 €
9	REIMEL MICHAEL	94 644,90 €	93 535,80 €	1 819,33 €	95 355,13 €	114 426,16 €
10	DIPOL	10 159,34 €	10 159,34 €	147,96 €	10 307,30 €	12 368,76 €
11	CDRE	26 412,01 €	28 190,05 €	654,76 €	28 844,81 €	34 613,77 €
12	CDRE	9 382,61 €	10 537,61 €	228,48 €	10 766,09 €	12 919,31 €
13	HITTIER	20 814,50 €	20 814,50 €	500,44 €	21 314,94 €	25 577,93 €
14	PRODUNET	3 219,25 €	3 219,25 €	68,67 €	3 287,92 €	3 945,50 €
15	THERMO CONCEPTS	132 788,99 €	132 788,89 €	2 055,23 €	134 844,12 €	161 813,06 €
16	CONCEPT CSV	54 183,51 €	56 930,11 €	765,46 €	57 695,57 €	69 234,68 €
17	CEGELEC	114 861,98 €	116 380,78 €	1 453,32 €	117 834,10 €	141 400,91 €
18	HUFFLING	46 504,15 €	43 215,48 €	309,81 €	43 525,29 €	52 230,35 €
19	BONNET THIRODE	0,00 €	0,00 €			
SOUS-TOTAL 1		1 611 064,03 €	1 623 534,75 €	20 532,73 €	1 644 074,48 €	1 972 889,49 €

2) La maîtrise d'œuvre du projet

C'est le cabinet d'architecte Auger/Rambeaud qui avait été sélectionné pour la réalisation du projet. Ce cabinet s'est entouré de quatre bureaux d'étude. Le coût total présenté ci-dessous n'est pas encore finalisé nous attendons le décompte général définitif (1).

Entreprise	Montant Marché TTC	Montant Marché TTC avec avenants	Réalisé TTC
AUGER RAMBEAUD	180 425,47 €	180 425,47 €	188 606,40 €
I4 INGENIERIE	36 998,03 €	36 998,03 €	20 869,38 €
THERMI D	31 013,64 €	31 013,64 €	28 175,05 €
C2 BI	20 327,68 €	20 327,68 €	20 769,17 €
SERIAL	7 814,87 €	7 814,87 €	6 386,69 €
AUGER RAMBEAUD étude vidéo projecteurs etc...	1 800,00 €	1 800,00 €	0,00 €
SOUS-TOTAL 2	278 379,69 €	278 379,69 €	264 806,69 €

(1) Nous indiquerons dans un futur « Blattel » le montant définitif de la maîtrise d'œuvre ainsi que l'impact de la revalorisation de l'indice des prix

3) Les dépenses « hors marché » du projet

Il s'agit de tous les travaux supplémentaires qui ont été réalisés en lien direct avec la construction du nouveau groupe scolaire : quelques études complémentaires, l'ensemble des branchements aux réseaux ou encore les prestations d'organismes de contrôle et de sécurité du chantier.

A ces travaux complémentaires s'ajoutent des dépenses relatives à l'équipement des salles de classes comme les tableaux blancs interactifs, le rééquipement en mobilier sur la base de tables individuelles, etc ...

Les montant des dépenses hors marché s'élève au final à 152 088,31 € TTC.

Le financement de ces travaux a été fait grâce à l'apport des subventions accordées sur le projet.

Ces subventions ont également servi à rembourser une ligne d'emprunt réalisée (voir pages suivantes).

Entreprise	Montant Marché TTC	Montant Marché TTC avec avenant	Réalisé TTC
ASPS	5 735,27 €	5 735,27 €	5 735,27 €
IMS-ETUDE SOLS	5 021,03 €	5 021,03 €	5 021,03 €
HUISSIER	728,44 €	728,44 €	728,44 €
GEOMETRE	2 848,68 €	2 848,68 €	2 848,68 €
GEOMETRE Répartition volumes	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
NOTAIRE acte répartition volumes	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
FELDNER	1 905,60 €	1 905,60 €	1 905,60 €
HUFFLING (décapage)	1 330,56 €	1 330,56 €	1 330,56 €
SOCOTEC (Devis : 9.780 TTC = 7530,60 € TTC 77 %)	7 530,60 €	7 530,60 €	7 530,60 €
ENEDIS	20 077,36 €	20 077,36 €	20 077,36 €
ENEDIS			1 767,98 €
CEGELEC - Electro ménager ATSEM	1 822,56 €	1 822,56 €	1 822,58 €
CEGELEC - BADGES			352,90 €
CEGELEC - LAMPES Rue Traversière	9 333,32 €	9 333,32 €	9 333,32 €
A.M.S. - TABLEAUX ET VIDEO PROJECTEURS	16 882,80 €	16 882,80 €	16 882,80 €
GIAMBERINI & GUY RESEAUX SECS R. Traversière	5 108,40 €	5 108,40 €	8 844,00 €
GIAMBERINI ET GUY - Travaux Sécurisation Carrefour	15 112,80 €	15 112,80 €	15 112,80 €
EVI - Bureau d'Etude Sécurisation Carrefour	4 410,00 €	4 410,00 €	4 410,00 €
SDEA Patricip assainissement Collectif	6 683,60 €	6 683,60 €	6 683,60 €
SDEA Branchement ASSAINISSEMENT	4 431,10 €	4 431,10 €	4 175,68 €
SDEA Branchement EAU	2 451,52 €	2 451,52 €	1 559,53 €
MDI Serrures et verrous			1 728,00 €
ORANGE étude projet câblage			962,81 €
ORANGE ingénierie suivi travaux - tête accès réseau			1 160,16 €
ORANGE tête accès réseau			457,92 €
ADELYA			3 482,40 €
LDLC			2 639,76 €
MANUTAN			19 808,22 €
BBS			2 426,31 €
SOUS-TOTAL 3	114 713,64 €	114 713,64 €	152 088,31 €

4) Les coûts d'achat du terrain, et le fonds de concours CCCE

Etape préalable au projet, il fallait acheter le terrain de la propriété Spitz que le conseil municipal, sous la mandature de Roger Kieffer, avait acquis par un portage financier par le biais de l'EPF Alsace (Etablissement Public Foncier). Ce portage a été finalisé pour la réalisation du projet.

Par ailleurs, la communauté des communes, dans le cadre de la construction des structures périscolaires, demande un fonds de concours, donc une participation financière aux communes. La participation initialement demandée pour notre commune était globalement de 180.000 €. Grâce à l'intervention des conseillers départementaux Laurence Muller-Bronn et Denis Schultz, une subvention d'un montant de 146.000 € a finalement été débloquée pour notre périscolaire au bénéfice de la communauté des communes ; le solde restant à notre charge était donc de 34.533 €.

Objet	Montant Marché TTC	Montant Marché TTC avec avenant	Réalisé TTC
Acquisition terrain	237 180,60 €	237 180,60 €	237 180,60 €
Fonds de concours CCCE			34 533,00 €
SOUS-TOTAL 4			271 713,60 €

4) Le coût final de la réalisation du projet

SOUS-TOTAUX	Montant Marché TTC	Montant Marché TTC avec avenant	Réalisé TTC
SOUS-TOTAL 1 : Marché public	1 933 276.84 €	1 948 241.70 €	1 972 889.49 €
SOUS-TOTAL 2 : Maitrise d'œuvre	278 379,69 €	278 379,69 €	264 806,69 €
SOUS-TOTAL 3 : Dépenses hors marché initial	114 713,64 €	114 713,64 €	152 088,31 €
SOUS-TOTAL 4 : Achat terrain / FCCCE	237 180.60 €	237 180.60 €	271 713,60 €
TOTAL GENERAL	2 563 550.77 €	2 578 515.63 €	2 661 498.09 €

Les recettes

Nous avons vu l'important chapitre des dépenses, mais comment cette dette historique pour notre commune va-t-elle être financée ? Quels financements sont encourus ? Les réponses vont se trouver dans les emprunts qui ont été contractés, mais aussi dans le remboursement d'une partie de la TVA des différentes prestations au travers du FCTVA (1) qui est un fonds de compensation de l'Etat au bénéfice des investissements réalisés par les collectivités territoriales. La remarque que l'on peut faire est que ce fonds n'est pas une subvention car le système de compensation est valable pour toute opération d'investissement de la commune, tout comme des opérations de réhabilitation des biens patrimoniaux de la commune par exemple. Le dernier levier de financement est bien entendu celui des subventions !

1) Les emprunts contractés

Le financement du coût de réalisation du groupe scolaire est porté par les emprunts suivants :

- Un prêt de 240.000 € qui a permis de financer l'achat du terrain de la propriété Spitz, pour une durée de 20 ans
- Un prêt de 1.600.000 € qui a financé les travaux issus du marché public, pour une durée de 30 ans
- Un prêt relais qui préfinançait le FCTVA ainsi que les subventions de 850.000 €. Ce prêt sur une durée de 3 ans est donc à rembourser au plus tard en 2022 à l'aide des subventions et du remboursement du FCTVA versés. Un premier remboursement de 430.000 € est inscrit au budget de l'exercice 2021

Le remboursement annuel des engagements financiers contractés est de l'ordre de 81.700 €.

(1) Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

2) Le FCTVA

Nous avons vu que ce fonds de compensation est le remboursement partiel, tous montants de taxes comprises, au taux de 16,404 % du montant TVA payé sur les factures. Sur l'historique de facturation nous avons un remboursement, à ce jour, de 375.000 €.

FCTVA	375 000,00 €	au total
2018 SUR dépenses 2017		7 182,81 €
2019 SUR dépenses 2018		29 739,95 €
2020 SUR dépenses 2019		254 723,56 €
2021 SUR dépenses 2020		
2022 SUR dépenses 2021		

3) Les subventions

Notre ancien Maire a pu négocier les subventions listées ci-dessous, mais dont un montant de 103.125,82 € doit encore nous être versé.

Organisme	Prévu	DATE	Réalisé	A réaliser
DETR (1)	332 000,00 €	2018	99 600,00 €	80 506,00 €
		2019	151 894,00 €	
Région Grand Est	125 000,00 €	2020	107 380,18 €	17 619,82 €
Conseil Départemental	100 000,00 €	2019	100 000,00 €	0,00 €
Sénateur KERN	5 000,00 €			5 000,00 €
TOTAL :	562 000,00 €		458 874,18 €	103 125,82 €

Zoom sur la structure périscolaire

Pour compléter la présentation chiffrée du projet du groupe scolaire, nous vous présentons (sur la page suivante) le détail chiffré de la construction du périscolaire sous l'égide de la Communauté des Communes du Canton d'Erstein.

Le financement a totalement été assumé par la collectivité !
Son coût global est de 760.238,99 € pour les factures du marché public.

Un certain nombre de frais ont cependant été répartis selon une clé de partage négociée entre la communauté des communes et l'ancienne équipe municipale de Sermersheim. Cette répartition est 77 % pour la commune / 23 % pour la communauté des communes.



(1) Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) résultant de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR)

Détail des factures du marché public pour la structure périscolaire

LOT	Entreprise	Montant Marché HT	Montant Marché HT avec avenant	Incidence révision	Réalisé HT	Réalisé TTC
0	HUFLING (démolition)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	GIAMBERINI & GUY	30 640,10 €	30 640,10 €	447,35 €	31 087,45 €	37 304,94 €
2	ZWICKERT	149 500,00 €	149 500,00 €	1 295,67 €	150 795,67 €	180 954,80 €
3	BOIS 2 B OO	27 795,40 €	27 795,40 €	527,67 €	28 323,07 €	33 987,68 €
4	GALOPIN	41 234,40 €	41 234,40 €	498,82 €	41 733,22 €	50 079,86 €
5	CREPI STYLE	17 271,39 €	17 271,39 €	235,35 €	17 506,74 €	21 008,09 €
6	M.D.I.	27 589,00 €	27 728,15 €	140,80 €	27 868,95 €	33 442,74 €
7	GROELL	18 879,00 €	19 103,00 €	83,40 €	19 186,40 €	23 023,68 €
8	GEISTEL	39 227,46 €	40 426,40 €	833,36 €	41 259,76 €	49 511,71 €
9	REIMEL MICHAEL	42 792,30 €	48 502,60 €	924,02 €	49 426,62 €	59 311,94 €
10	DIPOL	3 267,29 €	3 370,79 €	49,51 €	3 420,30 €	4 104,36 €
11	CDRE	6 256,89 €	6 556,89 €	144,25 €	6 701,14 €	8 041,37 €
12	CDRE	9 764,96 €	11 640,24 €	248,32 €	11 888,56 €	14 266,27 €
13	HITTIER	8 613,50 €	8 613,50 €	213,30 €	8 826,80 €	10 592,16 €
14	PRODUNET	1 057,50 €	1 057,50 €	22,56 €	1 080,06 €	1 296,07 €
15	THERMO CONCEPTS	67 211,01 €	67 842,52 €	1 074,21 €	68 916,73 €	82 700,08 €
16	CONCEPT CSV	25 816,49 €	28 239,89 €	390,18 €	28 630,07 €	34 356,08 €
17	CEGELEC	62 977,09 €	65 099,96 €	808,01 €	65 907,97 €	79 089,56 €
18	HUFFLING	13 890,85 €	12 908,52 €	92,54 €	13 001,06 €	15 601,27 €
19	BONNET THIRODE	17 492,00 €	17 794,00 €	177,94 €	17 971,94 €	21 566,33 €
	TOTAL 1 :	611 276,63 €	625 325,25 €	8 207,26 €	633 532,51 €	760 238,99 €

Ce qui reste « ouvert » à ce jour...

Le choix a été fait par la maîtrise d'ouvrage et validé par l'ancien Maire de la commune de faire un **abonnement unique** pour tous les fluides (eau, électricité, et gaz). Cet abonnement est supporté par notre commune qui doit d'abord s'acquitter des factures puis qui doit de faire la répartition entre les différentes structures sur la base de sous compteurs. Ce mode de fonctionnement nous obligea à un véritable « exercice de style » pour la bonne réaffectation des coûts et le suivi des remboursements.

L'actuelle municipalité pense qu'il aurait été plus judicieux d'avoir des **abonnements différenciés**, comme c'est le cas dans les autres communes qui disposent de structures périscolaires comparables où seuls les espaces occupés sont facturés selon des critères définis avec la communauté des communes. Ce mode de fonctionnement suscite l'adhésion de la quasi-totalité des villages ; un retour en arrière ne sera malheureusement pas possible pour Sermersheim.

Le dossier de propriété du périscolaire est également encours d'instruction car l'ancienne municipalité avait décidé donner la propriété du périscolaire à la communauté des communes. Les signatures devant le notaire devrait se faire éminemment sous peu ; la répartition des volumes ayant été faite très récemment.

Le « **clap de fin** » tant attendu a été donné par le cabinet d'architecte Auger/Rambeaud puisque la réception de l'ouvrage a été faite le 18 décembre dernier après la production des décomptes définitifs relatifs à ce cabinet ainsi qu'aux différents bureaux d'étude. Nous pouvons enfin pousser un grand « ouf » de soulagement et demander le versement des dernières subventions pour un montant de près 103.000 €.

Enfin, la commune est en train de mettre en place les différents contrats de maintenance annuelle avec différents prestataires afin de garantir une sécurité optimale de fonctionnement.

Un nouveau projet pour l'ancienne école

La volonté du nouveau conseil municipal était de conserver le bâtiment de notre ancienne école Adélaïde et de de lui donner une seconde vie pour qu'il continue d'avoir une place importante dans notre village.

Durant le mois de juillet, un projet de Maison d'Assistants Maternelles (MAM) « *Graine d'Eveil* », porté par une équipe de 3 personnes, a été présenté à l'équipe municipale. Ce fut ensuite le tour d'un autre projet porté cette fois par une équipe de 4 personnes, « *Le jardin enchanté* », qui propose quant à lui, la création d'une micro-crèche.

Après la validation indispensable par le Service de la Protection Maternelle et Infantile, le conseil municipal a été en mesure, dès le mois de septembre, de donner son feu vert à la poursuite des deux projets pour une éventuelle installation dans le même bâtiment. Ce projet global offrira ainsi une vraie « multimodalité » d'accueil pour les enfants et répondra aux besoins de tous.

L'équipe municipale est aujourd'hui heureuse d'informer ses concitoyens que ces deux projets permettront les ouvertures prochaines d'une MAM et d'une micro-crèche à Sermersheim, continuant ainsi à faire vivre le bâtiment avec la présence des enfants.

Qu'est-ce qu'une MAM et qu'est-ce qu'une micro-crèche ?

Une MAM est une association de plusieurs assistantes maternelles qui se regroupent dans un local commun qui n'est pas leur domicile privé. L'accueil de 12 bébés et enfants de tous âges y sera possible.

Une micro-crèche est une structure d'accueil de petite enfance, constituée de 4 professionnelles diplômées qui se regroupent dans un local qui n'est pas leur domicile privé. L'accueil de 10 bébés et petits enfants y sera possible.

Chaque famille pourra ainsi trouver une solution de garde pouvant convenir à ses besoins et à son budget.

Stéphanie DELOY-MULARD



Pour de plus d'information sur les différents projets, vous trouverez ci-dessous les liens vers les différentes page Facebook ainsi que les adresses email.

Maison d'Assistants Maternelles



« Maison d'assistantes maternelles : Graine d'éveil »



mam-grainedeveil@outlook.fr

Micro-crèche :



« Micro-crèche : Le Jardin Enchanté »



lejardinenchante67@gmail.com



Sermersheim sous les eaux (M.Marcadé)

ASSOCIATIONS

Amicale des donneurs de sang bénévoles de Sermersheim-Kogenheim



Tournons les 366 pages de l'année 2020 pour nous projeter ensemble vers un avenir plus serein, espérons-le, celui de l'année 2021. Malgré la crise sanitaire, malgré les nombreuses contraintes et restrictions, malgré la petite "peur au ventre" pour vous rendre à la MTL en vue de participer à la collecte de sang alors que l'on essaye de côtoyer le moins de monde possible, malgré tout cela, chers donneurs, vous avez répondu présents aux différentes collectes.

Notre amicale, comme toutes les amicales, a enregistré quelques dons en moins par rapport à l'année 2019, ce qui n'est guère étonnant vu le contexte. La première collecte de 2021 avait pourtant débuté sur les chapeaux de roues avec 65 donneurs dont 3 nouveaux et d'autres que l'on avait perdus du vue et qu'on a revus avec grand plaisir.

Rassurez les donneurs sur les protocoles sanitaires !

Nous pouvons vous garantir que **tout est mis en œuvre pour respecter la distanciation**. A l'entrée de la MTL, un membre de l'EFS accueille le donneur avec du gel hydroalcoolique, il lui remet un nouveau masque chirurgical (les masques tissus ne sont pas autorisés) ainsi que le questionnaire de santé. Le respect des gestes barrière est indispensable. Nous avons actuellement un vivier de 250 donneurs et enregistrons à chaque collecte, l'un ou l'autre nouveau donneur ce qui compense la perte des donneurs qui ont atteint la limite d'âge.

Important ! Depuis le 1er juillet 2020, la présentation d'une pièce d'identité est **obligatoire** pour tous les donneurs (carte d'identité, permis de conduire ou passeport) et pour les donneurs connus, la carte de donneurs.

Vente de calendriers et manifestations

Comme vous avez pu le constater, l'amicale des donneurs de sang bénévoles n'a pas fait de porte-à-porte cette année pour la vente des calendriers 2021. Nous n'avons pas voulu faire prendre de risques, ni aux membres de l'amicale ni aux villageois. Le bénéfice recueilli lors de cette vente nous permettait chaque année, de « mettre du beurre dans les épinards » pour la collation offerte aux donneurs. Nous participions également tous les ans aux différentes manifestations organisées par Sermersheim (marche gourmande) et par Kogenheim (Fête de la lune). Les bénéfices reversés aux associations participantes nous aidaient à servir des collations très appréciées par les donneurs.

C'est avec fierté que nous continuerons de servir de bons petits repas aussi longtemps que nos finances nous le permettront, car là, comme beaucoup d'associations, nous vivons sur nos « réserves ».

Mais chers donneurs, votre geste n'a pas de prix, nous sommes fiers de vous et nous espérons que vous aussi vous êtes fiers de votre amicale.

Maité George

DATES DES PROCHAINES COLLECTES :

Lundi 22 mars 2021 – MTL **Sermersheim**

Lundi 31 mai 2021 – Maison des Associations **Kogenheim**

Lundi 09 août 2021 – MTL **Sermersheim**

Lundi 04 octobre 2021 – MTL **Sermersheim**



N'oubliez pas de vous munir de l'autorisation de sortie en cochant la rubrique « Aide aux personnes vulnérables »

QUI PEUT DONNER ?

Toute personne âgée de 18 à 70 ans, qui pèse plus de 50 kg et qui est reconnue apte suite à l'entretien, peut donner son sang.

Après 60 ans, le premier don est soumis à l'appréciation d'un médecin de l'EFS. Les hommes peuvent donner jusqu'à 6 fois par an et les femmes jusqu'à 4 fois.

Les dons de sang doivent être aussi réguliers et constants que possible car la durée de vie des produits sanguins est limitée : 7 jours pour les plaquettes, 42 jours pour les globules rouges.

10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour répondre aux besoins des malades.

Chaque don compte. Prenez 1 heure de votre temps pour sauver 3 vies !





Les petites sauterelles de l'école

Comme pour tout le monde, nos projets et nos manifestations ont été chamboulés par l'épidémie.

Nous espérons que l'année à venir s'annoncera sous de meilleurs auspices !

Donc si tout va bien pour 2021, nous vous proposerons notre traditionnelle kermesse de l'école au mois de juin, ainsi que la fête de la St Nicolas aux alentours du 6 décembre.

Les dates restent bien sûr à définir.

Nous vous souhaitons une bonne année 2021, qu'elle soit meilleure et plus festive, ainsi qu'une bonne santé à tous.

En espérant vous revoir bientôt !

Contactez-nous par mail : lespetitesauterelles@gmail.com

Ou sur la page Facebook : « petites sauterelles de l'école »

Merci pour votre soutien et à bientôt !!

Contactez l'association:

Jérôme ULRICH, Président

Tél : 06 26 79 51 66

Mail : lespetitesauterelles@gm

« les petites sauterelles de l'école »



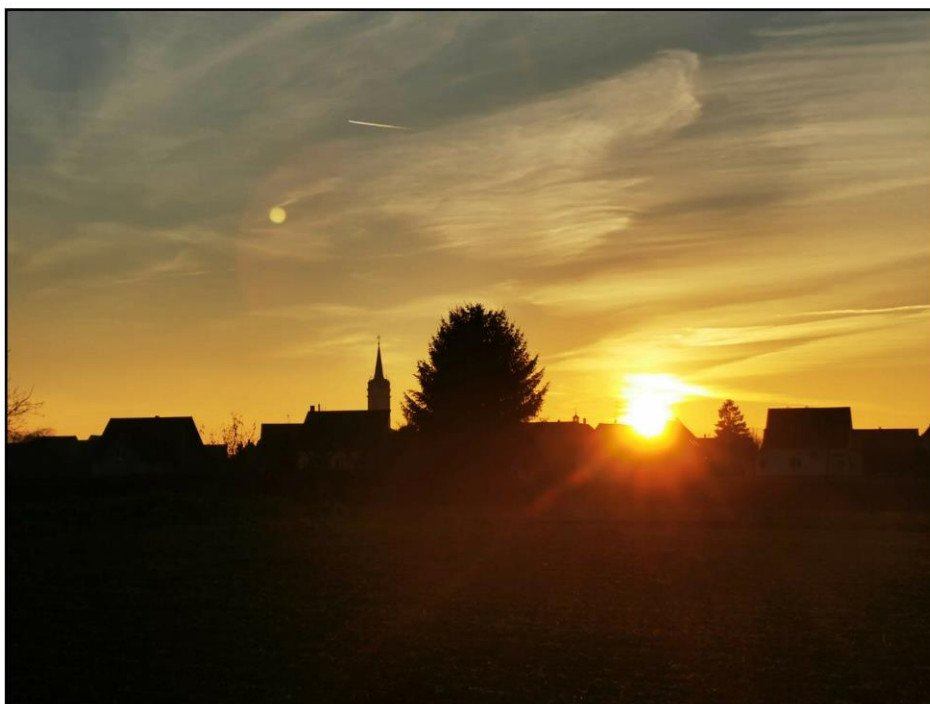
Amicale des Sapeurs-Pompiers

En plus des activités opérationnelles inhérentes à leurs missions de secours (interventions, formations, cérémonies commémoratives, etc.), les Sapeurs-Pompiers de Sermersheim participent activement à la vie associative du village en organisant et en participant à diverses manifestations tout au long de l'année.

Comme pour l'ensemble des autres associations, la pandémie de Covid-19 a fortement perturbé notre agenda 2020, nous obligeant ainsi à décaler voire à annuler la majeure partie de nos activités associatives.

Nous avons néanmoins réussi à maintenir notre distribution de calendriers 2021 et tenions encore à remercier l'ensemble des habitants qui nous ont soutenus au travers d'un don à cette occasion.

Pour 2021, et bien que la pandémie ne soit pas encore derrière nous, nous espérons pouvoir organiser sereinement les manifestations habituelles.



Coucher de soleil sur Sermersheim (M.Marcadé)

Basket Club Kogenheim-Sermersheim



Le sport, c'est la santé a-t-on l'habitude de dire.

Malheureusement, depuis mars 2020, le sport en salle souffre également. La saison 2019-2020 fut totalement arrêtée.

Cet automne, nos Seniors Masculins et Féminines ont pu s'entraîner et jouer 3 matchs, juste avant le 2^{ème} confinement. Pour l'instant, aucun entraînement en salle n'est possible et tous trépignent d'impatience en attendant une reprise. Ce sera compliqué...



Après un démarrage sous forme de tournois début octobre, arrêt brutal également pour nos équipes de jeunes.

Cependant, ils ont la chance d'avoir pu reprendre des entraînements adaptés depuis le 15 Décembre. Quelle joie de les revoir sur un terrain de basket ! Leurs yeux pétillaient de bonheur...



Vivement que nous retrouvions la vie d'avant... pour pouvoir continuer à développer nos projets et nos moments de convivialité.

Animation Jeunesse du secteur de Benfeld

L'Animation Jeunesse (AJ) en quelques mots :

Tout au long de l'année, les trois animateurs de l'Animation Jeunesse accompagnés de 2 jeunes en service civique ont œuvrés sur la Communauté de Communes du canton d'Erstein, secteur Benfeld auprès des adolescents âgés entre 10 et 18 ans.

Petit retour sur l'année scolaire 2019 – 2020 :

Cet année nous le savons tous, était une année particulière, cependant l'Animation Jeunesse est restée engagée et mobilisée. Ceci afin de garder le contact et proposer le maximum d'actions aux jeunes et aux familles du territoire.

Quelques actions menées sur le territoire :

- ◆ **Les ateliers théâtre Ados** : accompagné d'un professionnel, les jeunes se retrouvent les mardis soir à la salle du conseil à Kogenheim. Reconduit pour l'année 2020-2021 avec un appel aux jeunes garçons dès le CM2 pour plus de mixité dans le groupe.
- ◆ **Les ateliers coutures à destination des ados**, proposés les jeudis soir dès novembre 2019 à la salle polyvalente d'Huttenheim et reconduits pour l'année 2020-2021 avec 1 place de disponible dès que la situation nous le permettra.
- ◆ **Les ateliers couture à destination des adultes**, mis en place dès janvier 2019 à la salle polyvalente d'Huttenheim les vendredis soir avec un collectif de mamans motivées. Reconduit pour l'année 2020-2021 à la salle polyvalente d'Huttenheim un vendredi sur deux et un second atelier à la salle des associations de Sermersheim un vendredi sur deux avec 4 places disponible dès que la situation le permettra.

L'objectif étant de créer des moments de partages et conviviaux tout en permettant l'apprentissage, découverte ou approfondissement de la couture. L'entraide, la solidarité sont de rigueur.

- ◆ **L'appel de la nature** : projet nature avec pour objectif d'aller à la découverte de son environnement 1 mercredi par mois, ce projet a abouti ensuite dans l'organisation d'un séjour nature et environnement de 4 jours dans les hautes Vosges accompagnés par des ânes. Ce projet sera Reconduit l'année en 2021
- ◆ **Rencontre jeunes** : Dès la rentrée 2019, et pour reconduire les permanences dans les communes, différents groupes de jeunes sur différentes communes nous ont sollicités pour organiser des soirées thématiques. Ces rencontres se sont poursuivies en ligne sur le discord (*plateforme d'échange et de discussion en ligne*) mis en place de manière à garder contact avec les jeunes et de proposer des actions en ligne, organiser les projets et les séjours prévus pour l'été..

L'objectif de ces rencontres c'est de permettre aux jeunes de pouvoir se retrouver, discuter, jouer et programmer différents projets pour les jeunes ou pour les habitants de leur village.

Pour rappel, les animateurs sont présents pour les jeunes dans les communes pour les accompagner dans leurs projets.

Les vacances d'été et la caravane des animations :

Suite à un constat et un besoin du public de se retrouver après une période difficile pour certains, l'équipe de l'Animation Jeunesse a décidé de s'installer dans un village différents chaque jours du mois de juillet avec la « caravane des animations », qui a été un lieu regroupant différents intervenants (*associations ou artiste local, intervenants extérieurs..*) de manière à pouvoir faire découvrir différentes pratiques sportives, culturelles, artistiques.. lors d'une après-midi ou d'une journée.

Des soirées culturelles ont aussi été proposées sur le territoire.

Nous nous sommes alors installés au cœur du village sur le parking de la Maison du temps libre le jeudi 9 juillet, ou près de 25 jeunes et leurs familles auront pu profiter : D'un atelier Zen avec Fanny Privat, d'une initiation à la danse Hip Hop, d'un bar à jeux de société avec les jeux du chat noir, et du coin jeux en bois, *dé-tente par l'Animation Jeunesse.*

Cette belle journée s'est poursuivie avec la mise en place d'un spectacle « Frappadingue » en compagnie de Françoille pour les jeunes et leur famille.

Cette soirée conviviale a été organisée en partenariat avec le conseil municipal. Ils ont permis et facilité l'organisation de ce moment.

Ce spectacle aura réuni près de 100 Personnes permettant à tous de se retrouver après quelques mois difficiles tout en respectant les gestes barrière.

Un bel été pour les jeunes et les familles du territoire et du village !

Une rentrée plus courte que prévue :

L'équipe d'animation a fait une rentrée en équipe réduite, puisque Cedrick, animateur jeunes est parti vers de nouvelles aventures dans une autre région, l'agent d'accueil et relation aux familles est arrivé au terme de sa mission.

Les vacances d'octobre s'organisaient déjà, les animateurs ont alors proposés un programme large d'activités, et aussi la reconduction de 4 caravanes d'activités avec pour thématique :

- l'environnement le mercredi 21 octobre à la salle polyvalente d'Huttenheim avec au programme, un atelier couture par

Astrid ZM, d'aide à la réparation de vélo par Vélo station, cuisine 0 déchet avec Le SMICTOM centre alsace, fabrication d'un shampoing solide accompagné et animé par de jeunes bénévoles et une collecte de vêtements, denrées alimentaires, bouchons, jouets.. à destination d'associations caritatives le tout géré par un collectif de jeunes engagés.

- Du sport et du bien-être le lundi 26 octobre au complexe sportif de Benfeld avec les associations sportives du territoire

Sans oublier quelques activités mis en place en journée, tel que le 23 octobre 2020 à la MTL de Sermersheim, avec au programme une après-midi film et goûter.

Dès la rentrée 2020, l'ensemble des actions permanentes ont redémarré pour être une fois encore mis en suspens, ce qui ne nous a pas empêchés de rester actifs, présents et solidaires.

Aujourd'hui l'accueil du public, les activités et animations sont encore difficile à organiser, mais l'équipe d'animation reste mobilisée pour les partenaires, les jeunes et les familles en reprenant aussi les activités en ligne et redémarrera dès que possible les dynamiques lancées par les jeunes. Il en est de même pour les ateliers. Les Ateliers théâtre quant à eux peuvent fonctionner de manière connectés et sous une autre forme.

Plus d'informations à retrouver sur le site de la CCCE : <https://www.cc-erstein.fr/enfance-jeunesse/services-animation-jeunesse/401-animation-jeunes-benfeld>

Sur le Facebook : Animation Jeunesse secteur Benfeld

Sur instagram : lisaaibenfeld



VIE ECONOMIQUE

Les Kabas de K-Ro



Caroline propose ses propres créations cousues main en version classique mais également des modèles sous licence. Il est possible d'ajouter un certain nombre d'options au moment de la conception de votre projet. Tous les produits sont personnalisables au niveau des couleurs et des matières... avec même la possibilité de flocage !

Elle réalise des produits selon les saisons, avec thème de Noël, ou comme les derniers petits sacs à bonbons pour Halloween...

Les produits proposés à la vente sont :

- 100% Made In France
- 90% cousus dans du tissu biologique et français
- 90% des tissus respectent la norme Oeko Tex.

Les Kabas de K-Ro est une microentreprise créée début juin 2020, dirigée par Caroline Faber. Caroline ou K-Ro est passionnée par la création et la confection de sacs, cabas, sacs à bandoulière, sacs de voyage, sacs de sport, trousse à maquillage, lingettes démaquillantes, ou encore trousse pour enfants...

Elle dispense par ailleurs des ateliers couture pour les enfants à partir de 8 ans et pour les adultes débutants à son domicile situé 14 rue des Mérovingiens à Sermersheim.

En Partenariat avec la Boulangerie les Saveurs de Cathy, vous pouvez voir ses réalisations directement sur place ou sur sa page Facebook : « Les cabas de K-Ro ».

Le délai moyen de conception/création est de 15 jours, il est possible de vous faire envoyer vos commandes via Mondial Relay, selon les frais de port en vigueur avec possibilité de paiement par virement bancaire.



Apiculteurs de père en fils

Olivier Philippe n'a pas de site internet ni de page Facebook.

Il vend ses miels par le bouche à oreille et surtout à des clients fidèles qui reviennent chaque années.

Olivier est arrivé du Val de Villé il y a maintenant plus de 10 ans sur Sermersheim et partage sa passion avec André Hurlimann qu'il a d'ailleurs contaminé par sa passion. Ensemble, ils ont construit un rucher en direction de Stotzheim ; mais ils déplacent leurs ruches dans le val de Villé pour la production des miels de forêt, de châtaigner et surtout de sapin qui rencontrent toujours un grand succès.

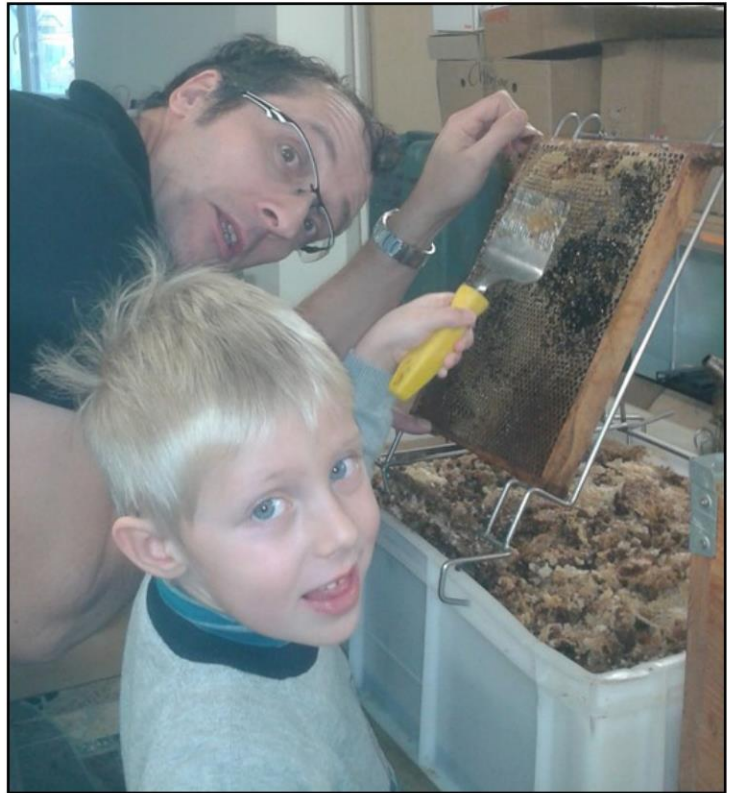
En vrai passionné, Olivier explique : « Dans la famille Philippe nous sommes apiculteurs de père en fils. J'ai eu ma première ruche il y a plus de 30 ans et je fais aujourd'hui partie du bureau du syndicat des Apiculteurs du Val de Villé qui regroupe plus de 130 membres. Je suis aussi dégustateur de miel en Alsace et participe depuis plus de 20 ans au concours des miels afin d'octroyer les médailles ».

Comme tous les apiculteurs, Olivier est ès proche de la nature car « si l'abeille venait à disparaître nous n'aurions plus que 4 années à vivre » (Albert Einstein).

Olivier pourrait parler des heures et des heures de ses abeilles, de la fabrication de ruches de cires, de pollen ou encore de gelé royale qu'il déguste directement à la ruche ainsi que des bienfaits du miel sur notre santé....

Olivier est prêt à initier ou former des jeunes passionnés par les produits de la ruches et par la nature.

« L'abeille est la sentinelle de la nature, protégeons-la ! ».



A VENDRE



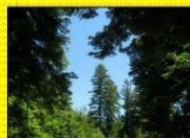
FLEURS et CREMEUX 6 €



CHATAIGNER 7 €



TILLEUL 7 €



FORET 7,5 €



ACACIA 7 €



APICULTEUR

Olivier PHILIPPE

35 rue des Celtes 67230 Sermersheim
Tél: 06 07 99 79 18 Miel de FRANCE
APIC.670259 SIRET 52903993500018



SAPIN 8,5 €

Pot de 500G

Miels du Pays

Tél 06.63.56.38.32 ou 06.07.79.99.18

Repass' facile

Située à Sermersheim, le Pressing-Repasserie-Blanchisserie, **Repass 'facile** respecte la qualité de vos vêtements et l'environnement grâce à son savoir-faire unique et un nettoyage 100% écologique.



Pour votre confort, bien-être et santé couplés au respect de l'environnement, nous n'utilisons aucun solvant chimique ni aucun produit de synthèse toxique ou cancérigène.

Nous proposons un service de proximité, rapide et à des prix attractifs.

Selon vos besoins nous pouvons retirer et livrer vos vêtements à votre domicile ou votre bureau dans le cadre de nos tournées. Vous pouvez aussi les déposer dans l'un de nos dépôts partenaires proches. Le tout pour une prestation rapide et soignée à un tarif bien inférieur à ceux pratiqués par les pressings se trouvant dans des galeries marchandes, tout en limitant vos coûts de déplacement.

Pour vos amis et vos proches nous intervenons sur les secteurs de la communauté de commune du canton d'Erstein, dans le Ried, à Strasbourg-Eurométropole et dans le Val de Villé.

Les habitants de SERMERSHEIM bénéficient d'une réduction permanente de 10% sur l'ensemble de nos prestations.

N'hésitez pas à visitez notre page facebook : <https://www.facebook.com/repassfacile>

Pour tous renseignements : repassfacile1@gmail.com ou tél : 06 67 79 04 23



**ET SI VOTRE QUOTIDIEN
DEVENAIT PLUS FACILE**

Repass 'facile

3 rue des Vosges 67230 SERMERSHEIM

Repassage –Blanchisserie Nature

Détachage, nettoyage des textiles par des procédés naturels respectueux de l'environnement

06/67/79/04/23

repassfacile1@gmail.com

Enlèvement et livraison à domicile, au bureau.

<https://www.facebook.com/repassfacile>

Nos dépôts

Superette la coccinelle : 36 rue du Général de Gaulle 67230 HUTTENHEIM

Boulangerie Silbermann :35 Route Romaine 67140 STOTZHEIM

Au plus Près : 10 rue de l'Eglise 67230 DIEBOLSHEIM

Cinquante Nuances de Graines : 2 rue de l'Hôpital 67230 BENFELD

Boulangerie Biechel Frères : 3 rue du Premier Décembre 67230 SERMERSHEIM

Repass facile siège social : 3 rue des Vosges 67230 SERMERSHEIM

Erdmann Gérald : 91 rue beau site 67230 FOUCHY

8àHuit : 2a rue du Moulin 67150 GERSTHEIM

L'Atelier de Ta-Ho :13a rue de Herbsheim 67230 ROSSFELD



Siret 79742039500015

Zuber Taxi

Zuber Taxi emploie 3 chauffeurs dont le gérant Didier ZUBER habitant la Commune. ?

Nous effectuons des courses, c'est-à-dire conduire nos clients d'un endroit à un autre en assurant un trajet agréable et le plus rapide possible tout en garantissant leur sécurité. Nous sommes conventionnés, et conduisons donc les clients, soit à l'hôpital, médecin, gare, aéroport ou d'autres trajets.

Didier ZUBER
9 rue de Kogenheim
67230 SERMERSHEIM
Tél. 06 75 53 98 80
didier.zuber@wanadoo.fr

03 88 74 11 88

ZUBER TAXI



Taxi conventionné

Consultation Cure - Hospitalisation Série - Gare - Aéroport

communes de rattachement Sermersheim - Sélestat - Kintzheim



Franck OHREL

27, rue des Forgerons 67230 SERMERSHEIM



<http://labellebleue.info/>



piscine@labellebleue.fr

La Belle Bleue

Pisciniste à Sermersheim depuis 2004, nous installons, dépannons et équipons les piscines traditionnelles.

Nous commercialisons les produits pour le traitement de l'eau ainsi que les accessoires.

Vente aux particuliers sur rendez-vous au 03.88.74.56.16 (horaires de bureau)

DEESSE Cosmétiques

Conseillère Déesse depuis 2010, la société vous propose des produits suisses de pointe dans le domaine de la cosmétologie (visage, corps, maquillage, homme) ainsi que des compléments alimentaires.

Profitez aussi de conseils personnalisés.

A découvrir sur rendez-vous ou en atelier.

Contact au 06.74.00.88.85



Frédérique OHREL

27, rue des Forgerons 67230 SERMERSHEIM



06 74 00 88 85



fredo.ohrel@gmail.com

Etablissement Schlaeder

L'entreprise familiale a été créée le 1er Avril 1980 et ce n'est pas un poisson, par le fondateur Mr SCHLAEDER Louis, père de l'actuel dirigeant SCHLAEDER Hervé.

Nous sommes fiers que la 3ème génération, Corentin, nous ait rejoints depuis septembre 2013.

Nous sommes au service des particuliers et des professionnels pour l'entretien, la réparation et l'acquisition de machines pour vos jardins, espaces verts et travaux de bûcheronnage.

Nos horaires sont du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi matin de 8h30 à 12h00.

Prestations

- location de tronçonneuses
- réparation de motoculteurs
- vente de matériel d'occasion
- entretien de matériel
- réparation de matériel toutes marques
- livraison à domicile
- dépannage sur place
- réparation de tondeuses

Produits

- tronçonneuse
- débroussailluse
- motoculteur
- tondeuse à gazon
- motobineuse
- tronçonneuse élagueuse
- scarificateur
- souffleur-aspirateur à végétaux
- tracteur de jardin
- broyeur
- coupe-bordure
- élagueuse
- robot de tonte
- taille-haies
- Outillages Makita
- Matériel d'occasion

Nos marques les plus connues sont :

MTD - CUB CADET - DOLMAR - MAKITA - MARUYAMA - STIGA- SABRE- KAAZ SARP - STIHL - HUSQVARNA - MAC CULLOCH - HONDA - KPC - EUROSISTEMS - CASTELGARDEN - FRANCE POWER - KAWASAKI - BRIGGS & STRATTON

Ets SCHLAEDER

TONDEUSE et TRONÇONNEUSE

67230 SERMERSHEIM

Vente et Réparations toutes marques
Service Après-Vente



Tél. 03 88 74 53 46
Mail: ets.schlaeder@wanadoo.fr

Vos pompiers et les Maîtres Ramoneurs du Bas-Rhin

VOUS INFORMENT

**OBJECTIF : ZÉRO FEUX DE CHEMINÉE,
ZÉRO INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE**



Les Sapeurs-Pompiers sont les préventionnistes des établissements recevant du Public.
Les Maîtres Ramoneurs sont les préventionnistes des habitations.

Ensemble, ils concourent à la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du département :
ils veillent sur votre Famille !

**IL EST TRÈS IMPORTANT DE MAINTENIR UNE
AÉRATION ET UNE VENTILATION ADÉQUATE
DANS LES MAISONS.**



Le monoxyde de carbone est invisible, incolore, inodore et explosif.

Ne modifier jamais vos conduits de cheminée sans l'intervention d'un professionnel !

CONCERNANT LE BOIS ET LES FEUX DE CHEMINÉE, VOICI QUELQUES ASTUCES !

Le bois doit toujours être bien sec (idéalement 2 ans de séchage). Le bois humide se consume difficilement et crée du bistre et du goudron qui sont les principales sources de Feux de cheminée !!!

COMMENT DÉTECTER UN FEU DE CHEMINÉE :

- Surchauffe du conduit
- Bruit anormal (ronflement)
- Flammes sortant du conduit de cheminée



N'oubliez de faire appel à un maître ramoneur pour le nettoyage de vos conduits !

Selon arrêté préfectoral, et le règlement sanitaire départementale (article 1 puis 3.1 puis 31.6 : Le ramonage est obligatoire deux fois par an par un maître ramoneur (un ramonage pendant la période de chauffe, un ramonage en dehors de la période). Quelque soit le mode de chauffage (bois, gaz, fioul...). De nombreux éléments concourent à l'encrassement : les conditions d'utilisations, les conditions de fonctionnement, le tirage et le combustible !

NB : les conduits de fumée font partie des vérifications (soumis à devis)

QUELQUES CONSEILS CONCERNANT LES CONDUITS ÉVACUANTS DES FUMÉES ISSUES DE LA COMBUSTION :

- Tous les conduits (maçonné, inox, céramique, plastique) évacuant une combustion (gaz, mazout, bois, granulés) se vérifient et s'entretiennent deux fois par an (sauf pour le gaz où une fois suffit) voir règlement sanitaire ci-contre :
- Faites appel à un professionnel pour toutes vos installations thermiques
- Chaque combustion nécessite une entrée d'air
- Cas particulier des combustibles solides (bois et granulés bois) :

Utiliser un calorifère (poêle, chaudière...) avec une puissance adaptée à l'espace à chauffer.

Prioriser le bois sec (faites confiance à votre livreur).

Ne jamais couper complètement l'arrivée d'air sur votre calorifère.

En cas de doute, faites appel à votre Maître Ramoneur. La liste officielle se trouve sur le site : www.ramoneurs67.fr

Ou dans votre mairie.

En cas d'incendie, faites le 18.

Couper le tirage et évacuer l'habitation.

Site internet : www.ramoneurs67.fr et www.sdis67.com/fr

Sermersheim Pratique



SERVICE AUX USAGERS

2 Rue des Vosges à Scherwiller

Du Lundi au vendredi :

de 8h à 12h et de 14h à 17h

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

BACS GRIS Mardi - Chaque Semaine

BACS JAUNES Lundi - Semaines Paires

Si un jour férié est un Lundi ou Mardi, le rattrapage de la collecte se fera le samedi précédent

DÉCHÈTERIE À BENFELD 03 88 74 17 41

Période estivale : du 1er avril au 31 octobre :

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le Samedi de 8h à 12h et de 13h à 18h

Période hivernale : du 1er novembre au 31 mars

Du mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le samedi de 8h à 12h et de 13h à 17h

COMMENT RÉCUPÉRER LES SACS BIODÉCHETS ?

Munis de votre carte OPTIMO, vous pouvez vous rendre :

- en **déchèterie** suivant le calendrier annuel fixé par le SMICTOM.
- à **l'accueil du SMICTOM** (2 rue des Vosges à Scherwiller) toute l'année, du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h (16h le vendredi).
- en **Mairie** durant les horaires d'ouverture au public.



Vieux Papiers

*Une benne sera à votre disposition pour la récupération de
vieux papiers et **petits** cartons*

Placette : Rue des Remparts - A l'entrée du Village

Du 7 au 18 Janvier 2021

Du 8 au 19 Avril 2021

Du 24 Juin au 5 Juillet 2021

Du 30 Septembre au 11 Octobre 2021

Afin que ce service de proximité puisse être maintenu, il vous est demandé de déposer les gros cartons en déchèterie (emballages télé - réfrigérateur etc...).





VOUS VENEZ D'ARRIVER À SERMERSHEIM

Pensez à vous inscrire en Mairie

Nous vous invitons à passer en Mairie pour vous soumettre à quelques démarches administratives. Merci de vous munir de vos pièces d'identités et du livret de famille.

- Remplir la déclaration d'arrivée
- Remplir le cerfa de demande d'inscription sur les listes électorales

VOUS QUITTEZ SERMERSHEIM

Nous vous remercions de bien vouloir signaler votre départ au Secrétariat de la Mairie



INSCRIPTION SUR LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Qui peut être électeur ?

- Être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin
- Être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et européennes.
- Jouir de ses droits civils et politiques
- Avoir une attache avec la Commune au titre de son domicile principal, de sa qualité de contribuable ou de sa qualité de gérant de société.

Où s'inscrire ?

- Soit à la Mairie de son domicile,
- Soit à la Mairie d'une commune dans laquelle on est assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans
- Soit à la Mairie de sa résidence, à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois
- Soit à la Mairie de la Commune où l'on est assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public

Comment s'inscrire ?

- Soit en se rendant à la Mairie avec les pièces exigées
- Soit par courrier, en envoyant à la Mairie le formulaire d'inscription Cerfa n° 12669*02 et les pièces exigées

Documents à fournir :

Formulaire	Disponible en Mairie ou https://service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024
Pièce d'identité :	La pièce doit prouver la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité) Elle doit être valide ou expirée depuis moins d'1 an Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine + preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité)
Justificatif de domicile :	Selon les situations, il convient de fournir l'une des pièces : <ul style="list-style-type: none"> • S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois • S'il s'agit du domicile de vos parents : attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent • S'il s'agit de votre résidence : justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois • Si vous êtes seulement contribuable : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans

CARTE D'IDENTITÉ - DÉMARCHES SIMPLIFIÉES



- ⇒ Pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone
- ⇒ Créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

OU

- ⇒ Retrait d'un formulaire de demande de carte d'identité au secrétariat de la Mairie de Sermersheim ou autre Mairie de votre choix
- ⇒ Prise de rendez-vous dans l'une des Mairies équipées de bornes biométriques.
 - ◆ Benfeld : sur rendez-vous : 03 88 74 42 17 - www.benfeld.fr
 - ◆ Erstein : sur rendez-vous : 03 88 64 66 66 - www.ville-erstein.fr
 - ◆ Sélestat sur rendez-vous : www.selestat.fr
 - * Mairie quartier Heyden : 03 88 08 69 72
 - * Mairie Place d'Armes : 03 88 58 07 30
 - ◆ Obernai : sur rendez-vous : 03 88 49 95 95 - www.obernai.fr

La démarche administrative ne peut plus se faire en Mairie de SERMERSHEIM

- ⇒ Préparer les pièces justificatives
- ⇒ Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- ⇒ Le demandeur doit se présenter en personne.
- ⇒ Le retrait de la carte d'identité se fera dans la mairie où j'ai déposé ma demande

il faut compter 3 à 4 semaines



DÉMARCHES À SUIVRE POUR L'OBTENTION D'UNE CARGRISE ET LE RENOUELEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE

Les demandes ont été simplifiées et dématérialisées.

Carte grise :

- Connectez-vous à <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367>
- ou rendez-vous dans un garage automobile habilité pour obtenir de l'aide dans la constitution du dossier en ligne

Permis de conduire :

- Téléservice : Demande en ligne d'un nouveau permis en cas de perte, vol, détérioration ou changement d'état civil
- Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)
- Accessible avec un vos identifiants ANTS ou via FranceConnect
- Ce téléservice vous permet de faire une demande de permis de conduire dans les cas suivants : Perte - Vol - Détérioration Changement d'état civil - Erreur sur votre permis s'il s'agit d'un titre demandé par courrier (ancien permis, titre obtenu en échange d'un permis étranger)
- Dans le menu proposé, choisir "Demande de fabrication d'un nouveau permis de conduire".
- Vous avez besoin des éléments suivants :
- Code photo d'identité numérique (disponible dans une cabine agréée ou auprès d'un photographe agréé)
- Pièces justificatives au format numérique (pièce d'identité, justificatif de domicile)
- Si nécessaire, copie de votre permis détérioré
- Adresse mail ou numéro de téléphone mobile pour être informé de l'avancement de l'instruction et de la production du permis de conduire



Informations utiles

MAIRIE

18 Allée des Tilleuls - 67230 SERMERSHEIM

☎ 03 88 74 70 17 - @ mairie-sermersheim@wanadoo.fr

www.sermersheim.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat

- * Lundi de 17h à 19h
- * Mardi et Vendredi de 8h à 12h
- * Et sur rendez-vous

Permanences de vos élus

Fernand WILLMANN, Maire - sur rendez-vous

Didier FRICK, Adjoint - sur rendez-vous

Jacky BLUMERT, Adjoint - sur rendez-vous



URGENCES

- ◆ Sapeurs Pompiers 18
- ◆ SAMU 15
- ◆ Gendarmerie 17 ou 03 88 74 70 42
- ◆ Centre antipoison 03 88 37 37 37
- ◆ SOS Mains 03 92 67 40 30
- ◆ Centre Hospitalier Sélestat 03 88 57 55 55
- ◆ Hôpitaux Universitaires Strasbourg 03 88 11 67 68
- ◆ Ambulance du Centre Alsace 03 88 74 41 60
- ◆ Taxi Zuber 03 88 74 11 88

CULTES

Catholique

Presbytère Benfeld 03 88 74 40 07

6 Rue de l'Eglise

Protestant

Paroisse Protestante Benfeld 03 88 74 43 32

11 Rue du Dr Sieffermann

SERVICES PUBLICS / AUTRES SERVICES

- ◆ Service des Eaux - Benfeld 03 88 74 41 41
- ◆ Service des Eaux - Schiltigheim 03 88 73 29 19
- ◆ Urgence sécurité Gaz 08 00 47 33 33
- ◆ Communauté de Communes du Canton d'Erstein
03 88 74 50 00
- ◆ Trésorerie d'Erstein Collectivités 03 88 98 08 45
- ◆ Service des Impôts des particuliers 03 90 29 91 40
- ◆ Sous-Préfecture Sélestat-Erstein 03 88 58 83 58
- ◆ Permanence CARSAT d'Erstein 08 21 10 67 67
- ◆ Réagir Insertion 03 88 74 13 37
- ◆ Tribunal d'Instance Erstein 03 88 98 03 01
- ◆ Conseil Départemental du Bas-Rhin 03 88 76 67 67

TOURISME

- ◆ Office de Tourisme Le Grand Ried
Bureau de Benfeld 03 88 74 04 02
- ◆ Agence Attractivité Alsace - AAA
<http://www.alsace.com>
- ◆ Alsace Destination Tourisme - ADT
<http://www.alsace-destination-tourisme.com>

L'ECOLE



Ecole Adélaïde

2 a Rue Traversière

☎ 03 88 74 39 86

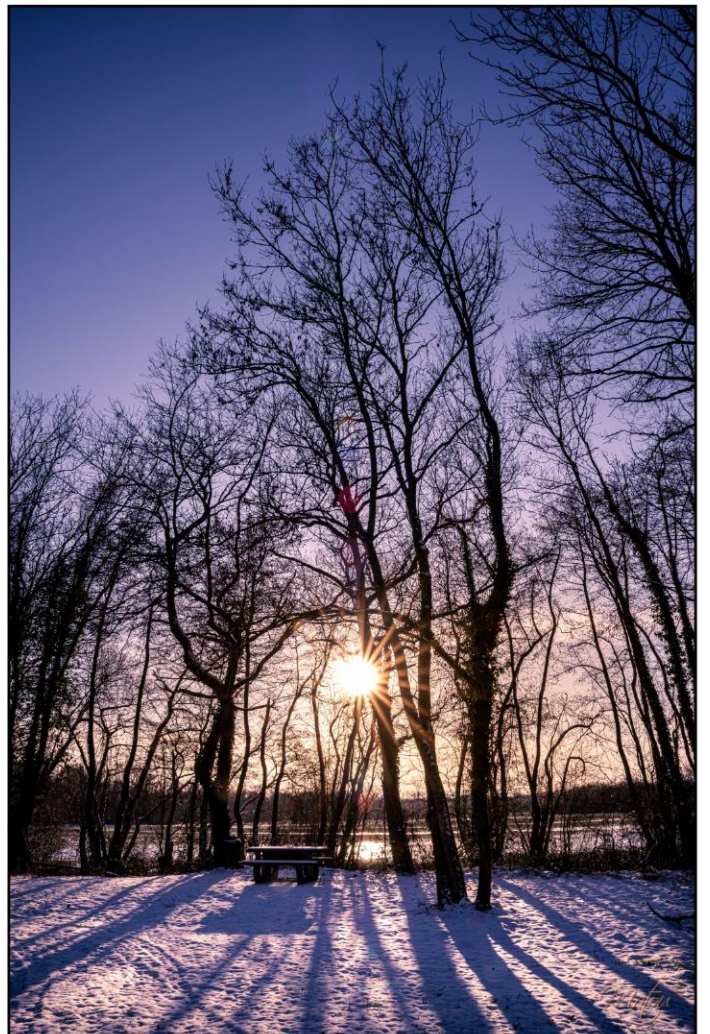
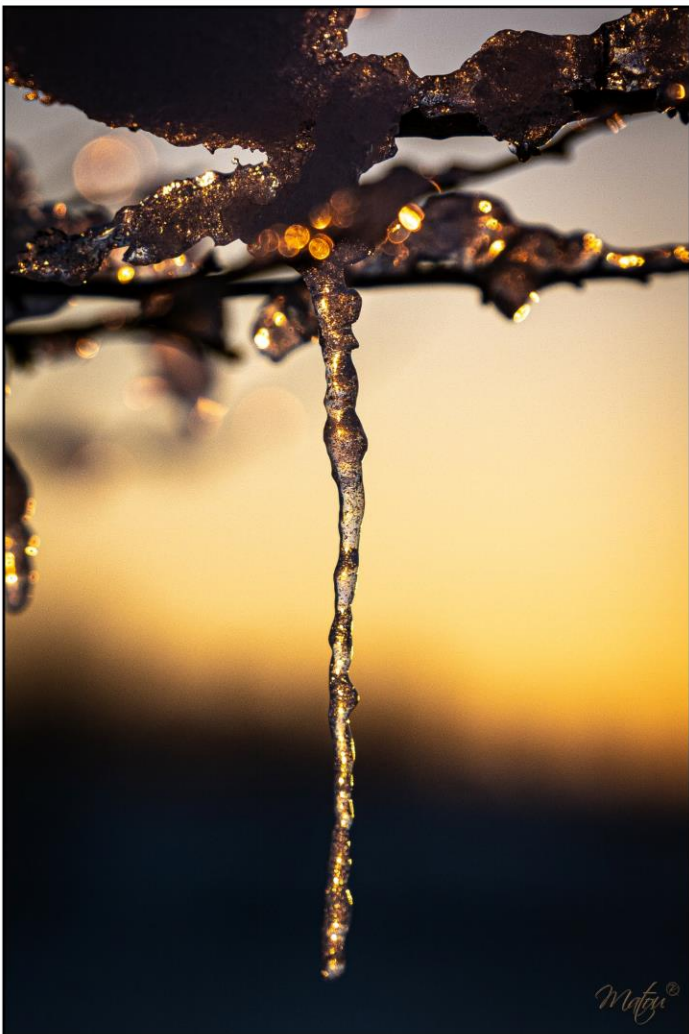


Le Périscolaire

2 b Rue Traversière

☎ 06 44 16 22 04

periscolaire-sermersheim@cc-erstein.fr







Remerciements

Merci au Maire, au conseil municipal, aux employés communaux, aux habitants de la commune et aux diverses associations.

Didier et Florian Frick tiennent à vous exprimer leur profonde gratitude pour les mots de soutien ainsi que pour le réconfort que vous leur avez apportés.

Après le décès de Brigitte, mon épouse et la maman de Florian, vous avez su nous insuffler la force d'accepter cette perte douloureuse.

Encore Merci.

Didier Frick

Adjoint au Maire

MAIRIE DE SERMERSHEIM

18 Allée des Tilleuls—67230 SERMERSHEIM

Patte d'Oie de Sermersheim, parue le 20 mars 2021

Directeur de publication : Fernand Willmann

Conception et mise en page : Arnaud Boespflug

Equipe de rédaction : Commission Culture et Communication, Responsables d'associations, Responsables d'entreprises

Crédits photos : S.Keyser, O.Philippe, M.Marcadé, D.Frick, C.Faber, J. Ringeisen, J.Blumert, AJ Benfeld, M.George, SMICTOM

Impression : Deppen S.A - 500 exemplaires